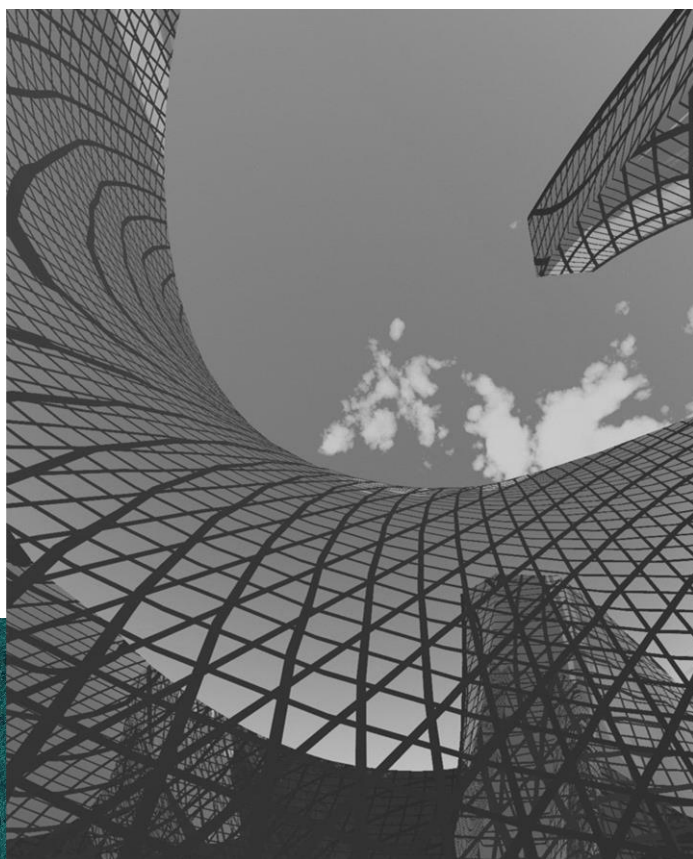


**Exercice  
2023**



# **Rapport Article 29 de la Loi Energie et Climat**

Loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019  
Décret n° 2021-663 du 27 mai 2021



**TALENCE**  
GESTION

Date d'édition : Juin 2024

# Table des matières

|   |           |
|---|-----------|
| <b>Préambule</b> .....  | <b>5</b>  |
| <b>Démarche générale de Talence Gestion</b> .....   | <b>5</b>  |
| 1.1. Historique des stratégies d'investissement et des politiques de prise en compte des critères ESG .....               | 6         |
| 1.2. Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement Disclosure (SFDR).....            | 8         |
| 1.3. Encours de la Gestion Privée investi dans des produits financiers article 8 et 9 du Règlement Disclosure (SFDR)..... | 9         |
| 1.4. Adhésions de Talence Gestion .....   | 9         |
| 1.4.1. Principles for Responsible Investment (PRI).....   | 9         |
| 1.4.2. Code de Transparence de l'AFG-FIR.....   | 10        |
| 1.4.3. Label « ISR ».....   | 10        |
| 1.4.4. Label « Relance » .....  | 11        |
| 1.4.5. Carbon Disclosure Project (CDP) et Science Based Target initiative (SBTi).....                                     | 11        |
| 1.4.6. Commission « Partage de la valeur ».....   | 11        |
| 1.4.7. L'insertion par l'activité économique.....   | 11        |
| 1.5. Informations relatives aux objectifs environnementaux, sociaux et de gouvernance.....                                | 12        |
| <b>2. Moyens déployés par Talence Gestion</b> .....   | <b>12</b> |
| 2.1. Moyens humains déployés par Talence Gestion .....  | 12        |
| 2.1.1. Organisation interne.....  | 12        |
| 2.1.2. Comité Investisseur Responsable Interne (CIRI) .....   | 13        |
| 2.1.3. Comités dédiés aux fonds ISR .....   | 13        |
| 2.1.4. Programme de formations des collaborateurs .....   | 14        |
| 2.2. Moyens techniques déployés par Talence Gestion .....   | 15        |
| 2.2.1. Présentation des partenaires.....  | 15        |
| 2.2.2. Méthode FED « Financement des Entreprises Durables » .....   | 16        |
| 2.2.3. Outil en place pour l'exercice des droits de vote.....   | 17        |
| 2.2.4. Base de données extra-financières.....   | 17        |
| 2.3. Moyens financiers alloués .....  | 18        |
| <b>3. Démarche de prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance Talence Gestion</b> .....                  | <b>19</b> |
| 3.1. Comité de Direction.....   | 19        |
| 3.2. Comité Investisseur Responsable Interne .....  | 19        |
| 3.3. Comité de sélection de fonds.....  | 20        |
| 3.4. Prise en compte des critères de durabilité dans la politique de rémunération de la société de gestion .....          | 20        |
| <b>4. Stratégie d'engagement et politique de vote</b> .....   | <b>21</b> |
| 4.1. Démarches d'engagement auprès des émetteurs.....   | 21        |
| 4.1.1. Dialogue régulier .....  | 22        |
| 4.1.2. Dialogue ciblé avec les entreprises.....   | 23        |
| 4.1.3. Engagement collaboratif .....  | 24        |

|           |   |           |
|-----------|---|-----------|
| 4.2.      | Politique de vote.....  | 25        |
| 4.2.1.    | Applicables sur toute la gamme d'OPC de Talence Gestion.....  | 25        |
| 4.2.2.    | Relatif à la politique de rémunérations des dirigeants mandataires sociaux exécutifs :.....                                   | 26        |
| 4.2.3.    | Spécifiques au fonds commun de placement Talence Humpact Emploi France ..   | 27        |
| 4.2.4.    | Périmètre de vote.....  | 27        |
| 4.2.5.    | Conflits d'intérêts.....  | 28        |
| 4.2.6.    | Le mode d'exercice des droits de vote.....  | 28        |
| 4.3.      | Politique de gestion des risques de controverses .....  | 29        |
| 4.3.1.    | Identifier .....  | 29        |
| 4.3.2.    | Evaluer .....   | 29        |
| 4.3.3.    | Décider .....   | 30        |
| 4.3.4.    | Suivi et dénouement de la controverse :.....  | 31        |
| <b>5.</b> | <b>Investissements « durables » (alignés sur la Taxonomie européenne) et investissements dans les énergies fossiles .....</b> | <b>31</b> |
| 5.1.      | Encours gérés alignés avec la taxonomie.....  | 31        |
| 5.1.1.    | Statistiques sur la détention de Talence Gestion .....  | 32        |
| 5.1.2.    | Statistiques au niveau du fonds article 9 (Talence Humpact Emploi France).....  | 32        |
| 5.1.3.    | Statistiques au niveau des fonds article 8.....   | 33        |
| 5.2.      | Réduction et suivi des investissements dans les activités liées aux énergies fossiles   | 33        |
| 5.2.1.    | Statistiques sur la détention de Talence Gestion .....  | 33        |
| 5.2.2.    | Statistiques au niveau du fonds article 9 (Talence Humpact Emploi France).....  | 33        |
| 5.2.3.    | Statistiques au niveau des fonds article 8.....   | 34        |
| <b>6.</b> | <b>Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de l'Accord de Paris .....</b>                                    | <b>34</b> |
| 6.1.      | Approche mise en place .....  | 34        |
| 6.2.      | Suivi des émissions GES.....  | 36        |
| 6.2.1.    | Statistiques sur la détention de Talence Gestion .....  | 37        |
| 6.2.2.    | Statistiques au niveau du fonds article 9 (Talence Humpact Emploi France).....  | 38        |
| 6.3.      | Suivi des engagements des entreprises vis-à-vis de l'Accord de Paris.....   | 39        |
| 6.3.1.    | Statistiques au niveau de la détention de Talence Gestion.....  | 40        |
| 6.3.2.    | Statistiques au niveau du fonds article 9 (Talence Humpact Emploi France).....  | 40        |
| 6.3.3.    | Statistiques au niveau des fonds article 8.....   | 41        |
| 6.4.      | Suivi de l'efficacité énergétique des entreprises .....   | 41        |
| 6.4.1.    | Statistiques sur la détention de Talence Gestion .....  | 42        |
| 6.4.2.    | Statistiques au niveau du fonds article 9 (Talence Humpact Emploi France).....  | 42        |
| 6.4.3.    | Statistiques au niveau des fonds article 8.....   | 42        |
| <b>7.</b> | <b>Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité.....</b>                                    | <b>42</b> |
| 7.1.      | Approche mise en place .....  | 42        |
| 7.2.      | Suivi des risques sur la biodiversité des entreprises détenues .....  | 43        |
| 7.2.1.    | Politique d'exclusions.....   | 44        |
| 7.2.2.    | Politique d'engagement.....   | 44        |
| 7.3.      | Analyses sectorielles des dépendances et impacts sur la biodiversité .....  | 45        |
| 7.3.1.    | Statistiques sur la détention de Talence Gestion .....  | 46        |

|           |  |           |
|-----------|--|-----------|
| 7.3.2.    | Statistiques au niveau du fonds article 9 (Talence Humpact Emploi France).....                         | 47        |
| 7.3.3.    | Suivi des dépendances des entreprises détenues aux services écosystémiques..                           | 47        |
| <b>8.</b> | <b>Intégration des risques climatiques et de biodiversité .....</b>                                    | <b>47</b> |
| 8.1.      | Identification des risques.....  | 47        |
| 8.1.1.    | Risque physique (impacts) :.....   | 47        |
| 8.1.2.    | Risque de transition (décisions politiques, habitudes de consommation, etc.) :...                      | 48        |
| 8.1.3.    | Risque de responsabilité (implications financières et juridiques) :.....                               | 48        |
| 8.2.      | Quantification des risques.....  | 48        |
| 8.3.      | Stratégie de gestion des risques.....  | 49        |
| 8.3.1.    | Augmenter les investissements dans des entreprises « durables » .....                                  | 49        |
| 8.3.2.    | Appliquer une politique d'exclusion .....  | 51        |
| 8.3.3.    | Suivre et engager les entreprises de manière ciblée .....  | 51        |
| <b>9.</b> | <b>Actions menées en vue d'un renforcement des capacités internes et actions futures à mener.....</b>  | <b>52</b> |
| 9.1.      | Enjeux climatiques.....  | 52        |
| 9.2.      | Enjeux de biodiversité.....  | 53        |
| 9.3.      | Calcul du coût de l'inaction face au changement climatique et à la dégradation de la biodiversité..... | 54        |
| 9.4.      | Intégration de l'enjeu lié aux « matières premières critiques » .....                                  | 55        |
|           | <b>Avertissement .....</b>   | <b>56</b> |

## Préambule

L'article 29 de la Loi Energie et Climat du 8 novembre 2019 a remplacé l'article 173 de la Loi sur la Transition Énergétique pour la Croissance Verte et modifié les articles L.533-22-1 et D 533-16-1 du Code monétaire et financier. Il a pour objectif d'inciter les sociétés financières, parmi lesquelles les sociétés de gestion, à intégrer les informations sur les risques associés aux changements climatiques et à la biodiversité dans leur politique de gestion des risques en matière de durabilité, et de communiquer sur la prise en compte des critères ESG dans leur stratégie d'investissement et sur leurs moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique.

Entreprise entrepreneuriale et indépendante, Talence Gestion s'est très tôt engagée dans une démarche visant à intégrer dans sa gestion les considérations de responsabilités Environnementales, Sociales et de Gouvernance (ESG).

Signataire des PRI (Principles for Responsible Investment), Talence Gestion agit en tant qu'Investisseur Responsable porté par la conviction que la prise en compte des enjeux de développement durable a un lien avec la solidité et la performance des modèles économiques des entreprises qui disposent d'une stratégie RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) volontaire et ambitieuse.

## Démarche générale de Talence Gestion

Visant à concilier performance économique et progrès ESG, l'intégration des critères extra-financiers dans le processus d'investissement a pour objectif de proposer des produits d'épargne qui donnent du sens aux patrimoines de nos clients.

Au-delà des progrès sociaux ou environnementaux positifs induits par cette politique, les équipes de Talence Gestion ont la conviction que l'investissement socialement responsable constitue un véritable moyen de générer de meilleures performances qui intègrent les risques et les opportunités ESG pour nos clients.

La gestion de conviction de l'équipe de Talence Gestion se base sur des rencontres fréquentes avec le management et une analyse fondamentale approfondie des sociétés. En tant qu'experts des valeurs de la zone euro, les gérants mettent en œuvre une gestion active de conviction « Stock-picking » basée sur la connaissance approfondie des marchés financiers, une analyse fondamentale rigoureuse et un dialogue régulier avec le management des entreprises dans lesquelles ils sont investis.

Talence Gestion place l'engagement au centre de sa stratégie d'investissement responsable. Convaincus que la performance durable des entreprises est intrinsèquement liée à leur engagement envers les principes du développement durable, ils s'attachent à les inciter à adopter des politiques et des pratiques plus durables.

Talence Gestion s'engage ainsi activement auprès des entreprises dans lesquelles il investit. Ils encouragent le dialogue et la collaboration pour identifier les leviers d'amélioration et formulent des axes de progression concrets. Cette démarche proactive vise à accompagner les

entreprises dans leur transition vers un modèle économique plus durable, créant ainsi de la valeur à long terme tant pour les investisseurs que pour la société dans son ensemble.

Pour atteindre ces objectifs, la démarche d'engagement de Talence Gestion poursuit les objectifs suivants :

- Le suivi, l'analyse et l'évaluation extra-financière des entreprises en portefeuille ;
- L'engagement actionnarial avec un dialogue continu des entreprises en portefeuille sur les principaux enjeux ESG, le suivi de leurs progrès en la matière ;
- Le suivi des controverses des sociétés en portefeuille ;
- Le vote en Assemblées Générales.

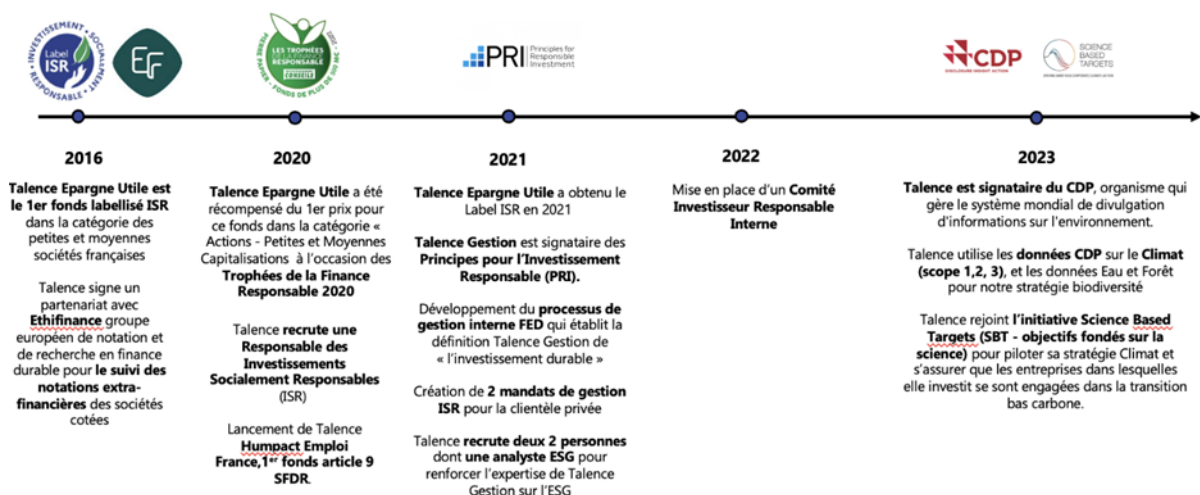
L'ambition des équipes est de faire preuve de proactivité afin d'attirer l'attention des sociétés en portefeuille sur d'éventuelles évolutions jugées préoccupantes et ainsi contribuer à limiter les risques de futures controverses sur les valeurs détenues en portefeuille.

Ainsi en plus de la Charte, Talence Gestion a formalisé l'ensemble de ces démarches d'engagement actionnarial via la publication des documents suivants :

- Politique et rapport d'engagement actionnarial ([disponible sur le site internet](#))
- Rapport de gestion ESG ([disponible sur le site internet](#))
- Politique de vote ([disponible sur le site internet](#))
- Rapport d'exercice des droits de vote ([disponible sur le site internet](#))

## 1.1. Historique des stratégies d'investissement et des politiques de prise en compte des critères ESG

Plusieurs étapes clés ont été franchies depuis 2016 pour la mise en place et le développement de la gestion ISR de Talence Gestion :



1. Talence Gestion franchit une première étape en 2016 avec la création du premier fonds labellisé ISR dans la catégorie des petites et moyennes sociétés françaises dites « responsables » : Talence Epargne Utile. Le processus de sélection de valeurs et de construction du portefeuille combinait l'expertise reconnue de ses gérants sur cette

classe d'actifs en matière d'analyse financière, et la notation extra-financière d'EthiFinance réalisée sur plus de 150 critères ESG. L'expertise ISR de Talence Gestion et le processus de gestion du fonds ont été récompensés à l'occasion des Trophées de la Finance Responsable 2020 par le magazine Investissements Conseils avec l'obtention du 1<sup>er</sup> prix pour son fonds Talence Epargne Utile dans la catégorie « Actions - Petites et Moyennes Capitalisations ».

2. Un nouveau pas important a été franchi au cours du mois de juillet 2020 avec le lancement du fonds Talence Humpact Emploi France. Ce fonds pionnier sur la thématique de l'emploi a obtenu le Label ISR en 2021 par son engagement à promouvoir les entreprises créatrices d'emplois en France et aux politiques sociales vertueuses spécifiquement aux catégories considérées comme prioritaires et à fort enjeu social et sociétal (à savoir : les jeunes, les seniors et les personnes en situations de handicap). Ce fonds combinait la connaissance approfondie des gérants dans les grandes et moyennes valeurs françaises et le savoir-faire unique de l'agence de notation Humpact, spécialisée dans l'identification des sociétés qui créent des emplois en France.
3. Début 2021, une démarche d'investisseur responsable au sein de Talence Gestion est officialisée avec la signature des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI). Les PRI ont été mis au point par un groupe international d'investisseurs institutionnels et parrainés par l'ONU, en écho à l'importance croissante des questions environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise pour les pratiques d'investissement. Plus de dix ans après sa création, Talence Gestion est fière d'affirmer son statut d'investisseur responsable en ratifiant ces principes à dimension internationale.

Dès 2021, l'équipe de gestion a entrepris une démarche d'analyse et d'évaluation de l'ensemble de la conservation des fonds Talence Gestion au regard de critères extra-financiers via une méthode d'analyse et d'évaluation interne. Ce modèle est appelé « Méthode FED », FED pour Financement des Entreprises Durables. Visant à concilier performance économique et extra-financière, l'intégration des critères extra-financiers dans le processus d'investissement est progressivement adoptée au sein de la Gestion Collective et de la Gestion Privée.

4. Début 2022, Talence Gestion a publié sa Charte d'investisseur responsable ([disponible sur notre site internet](#)) qui détaille sa vision, son organisation en tant qu'Investisseur Responsable et les processus mis en œuvre en son sein et visant à participer activement au développement durable et à l'évolution de la finance responsable.

Parallèlement à cela, Talence Gestion annonce la création d'un « Comité interne d'Investissement Responsable » visant à assurer le déploiement de ses principes, de ses offres responsables, et la correcte application des processus définis.

5. En 2023, Talence Gestion a franchi une nouvelle étape dans son engagement dans l'investissement durable en poursuivant le renforcement de sa démarche et de son offre. Parmi les avancées majeures, on peut citer :
  - a. L'application du cadre réglementaire SFDR : Talence Gestion a pleinement intégré les exigences du règlement européen sur la divulgation de la finance durable (SFDR) dans sa démarche d'investissement. Cela s'est traduit par l'identification et l'analyse des Principales Incidences Négatives (PAI) potentielles associées aux investissements.
  - b. Définition d'un "Investissement Durable" selon Talence Gestion : pour aller plus loin que les exigences réglementaires, Talence Gestion a établi sa propre définition d'un "Investissement Durable". Cette définition plus exigeante permet de garantir que les investissements du gérant répondent à des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) stricts.
  - c. Classification des fonds d'investissement : Grâce à l'application de sa définition d'un "Investissement Durable", Talence Gestion a pu classer ses fonds selon l'article 8 ou l'article 9 du SFDR. Le fonds Talence Humpact Emploi France a ainsi été classé article 9, reconnaissant sa contribution à un objectif social durable. Les fonds Talence Epargne Utile et Horizon Leaders Europe ont quant à eux été classés article 8, soulignant leur intégration ambitieuse des critères ESG.
  
6. Toujours en 2023, Talence Gestion renforce son implication dans la lutte contre le changement climatique en s'appuyant sur des données complémentaires et en rejoignant des initiatives dédiées :
  - a. Talence Gestion est devenu signataire du CDP, organisme à but non lucratif qui gère le système mondial de divulgation d'informations sur l'environnement. Talence Gestion utilise les données CDP sur le Climat, l'Eau et la Forêt pour alimenter sa stratégie climat et biodiversité.
  - b. Par ailleurs, Talence Gestion a rejoint l'initiative Science Based Targets (SBTi), qui vise à valider des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre via une méthodologie scientifique. En adhérant à cette initiative, Talence Gestion intègre dans son suivi l'analyse des entreprises qui démontrent leur volonté de lutter contre le changement climatique en s'alignant sur les objectifs de l'Accord (1,5°C ou 2°C).

## **1.2. Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement Disclosure (SFDR)**

Au 29 décembre 2023, les encours sous gestion en Gestion Collective prenant en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance s'élèvent à 89,4 M€, représentant ainsi 31,0% du montant total des encours nets gérés par la Gestion Collective.



| <b>OPC<br/>(au 29/12/2023)</b>         | <b>Classification<br/>SFDR</b> | <b>Encours<br/>(en K€)</b> | <b>% des encours<br/>Gestion Collective</b> | <b>% des encours<br/>totaux</b> |
|--|--------------------------------|----------------------------|---|---------------------------------|
| Talence Humpact<br>Emploi France (ISR) | 9                              | 36 967                     | 12,81%                                      | 3,30%                           |
| Talence Epargne Utile                  | 8                              | 10 051                     | 3,48%                                       | 0,90%                           |
| Horizon Leaders Europe                 | 8                              | 23 867                     | 8,27%                                       | 2,13%                           |
| Talence Optimal                        | 8                              | 18 539                     | 6,42%                                       | 1,65%                           |

Au 29 décembre 2023, les encours sous gestion labellisés ISR s'élèvent à 47 M€. Ils représentent 16,3% des encours nets gérés par la Gestion Collective.

### **1.3. Encours investi dans des produits financiers article 8 et 9 du Règlement Disclosure (SFDR)**

|  | <b>Encours<br/>(en K€)</b> | <b>% des encours<br/>Gestion Privée</b> |
|--|----------------------------|---|
| OPC – Article 6  | 154 330                    | 35,9%                                   |
| OPC – Article 8  | 248 618                    | 57,9%                                   |
| OPC – Article 9  | 26 761                     | 6,2%                                    |
| OPC prenant en compte les critères ESG<br>(OPC article 8 et 9) | 275 378                    | 64,1%                                   |

Au 29 décembre 2023, les encours sous gestion investis en OPCVM prenant en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance s'élèvent à 275 M€, représentant ainsi 64,1% du montant total des encours nets gérés en OPCVM.

### **1.4. Adhésions de Talence Gestion**

#### **1.4.1. Principles for Responsible Investment (PRI)**

Talence Gestion est signataire des PRI depuis 2021.

Les PRI sont une charte et un réseau engageant des investisseurs internationaux, à respecter des principes « responsables » dans leur politique d'investissement. Par la constitution, la promotion, l'application de cette charte et le partage de connaissances, les signataires entendent contribuer à un système financier globalement plus durable.

Aujourd'hui, ils regroupent des milliers d'investisseurs signataires dans le monde entier, représentant plus de 100 000 milliards de dollars d'actifs sous gestion.

#### **Principe de fonctionnement des PRI :**

Chaque investisseur signataire des PRI s'engage à respecter les 6 principes suivants :

- intégrer les questions ESG dans son processus d'analyse et de décision d'investissement ;
- être un investisseur actif et intégrer les principes ESG dans sa politique de suivi des investissements ;
- rechercher les informations ESG appropriées auprès des entités dans lesquels il investit ;
- promouvoir et accepter la mise en œuvre de ces principes dans le secteur de l'investissement ;
- travailler ensemble pour améliorer la mise en œuvre de ces principes ;
- reporter sur ses activités et les progrès accomplis dans la mise en œuvre des principes.

#### **1.4.2. Code de Transparence de l'AFG-FIR**

Talence gestion a adhéré au Code de Transparence de l'Association Française de la Gestion (AFG) et du Forum de l'Investissement Responsable (FIR) pour deux de ses OPC labellisés ISR dès leur création, Talence Epargne Utile et Talence Humpact Emploi France (respectivement Article 8 et Article 9 SFDR).

De cette adhésion découle une obligation de mise en place d'un code de transparence pour tous ses fonds ISR ouverts au public.

A ce titre, Talence Gestion s'est engagée dans cette démarche en apportant des réponses à l'ensemble des questions de ce Code, afin de communiquer de manière transparente sur la gestion ISR/ESG qu'elle met en œuvre pour permettre à l'ensemble des parties prenantes, plus particulièrement aux investisseurs et épargnants, de mieux comprendre la prise en compte des politiques et les pratiques d'intégration des enjeux ESG à la politique d'investissement des fonds.

#### **1.4.3. Label « ISR »**

Le label « ISR » est un label français créé en 2016 par le ministère de l'Économie et des Finances, dont l'objectif est d'offrir une meilleure visibilité aux fonds d'investissement respectant les principes de l'investissement socialement responsable, autorisés à la commercialisation en France.

Les OPC de Talence Gestion, Talence Epargne Utile et Talence Humpact Emploi France bénéficient chacun du label « ISR ». Cela démontre du bien-fondé des objectifs recherchés par ces deux fonds au travers de la prise en compte des critères ESG pour les émetteurs, de la méthodologie d'analyse et de notation des émetteurs que Talence Gestion a mis en œuvre, de la prise en compte des critères ESG dans la construction et la vie des portefeuilles, de sa politique d'engagement ESG (dialogue et vote) avec les émetteurs, de sa transparence renforcée et de la mise en évidence du suivi des performances ESG des portefeuilles de ses deux fonds ISR.

#### **1.4.4. Label « Relance »**

Le fonds Talence Epargne Utile bénéficie depuis 2020 du label « Relance ».

Le label « Relance » vient reconnaître les OPC qui s'engagent à mobiliser rapidement des ressources nouvelles pour soutenir les fonds propres et quasi-fonds propres des entreprises françaises (PME et ETI) cotées ou non.

Son objectif est d'orienter l'épargne des particuliers et des investisseurs professionnels vers ces placements qui répondent aux besoins de financements de l'économie française consécutifs de la crise sanitaire.

#### **1.4.5. Carbon Disclosure Project (CDP) et Science Based Target initiative (SBTi)**

Pour le suivi de la performance environnementale des sociétés sélectionnées au sein de ses portefeuilles, Talence Gestion est signataire du Carbon Disclosure Project, organisation internationale à but non lucratif qui gère l'une des plus grandes bases de données environnementales au monde. Cette organisation encourage les investisseurs, les entreprises, les États et les régions à mesurer leurs émissions en carbone afin d'agir de manière concrète. C'est leur impact global sur l'environnement qui est calculé grâce à leurs réponses aux différents questionnaires du CDP.

Talence Gestion a également rejoint l'initiative Science Based Targets (SBT - objectifs fondés sur la science) pour piloter sa stratégie Climat et s'assurer que les entreprises dans lesquelles elle investit se sont engagées dans la décarbonation de leurs activités.

#### **1.4.6. Commission « Partage de la valeur »**

Au cours de l'année 2021, Talence Gestion a été à l'initiative d'une Commission « Partage de la valeur » au sein de l'organisation patronale et le mouvement d'influence ETHIC (regroupant plus de 300 entreprises en France).

Cette Commission présidée par Didier Demeestère, Président et fondateur de Talence Gestion, a pour vocation de promouvoir un partage élargi et plus juste de la valeur en entreprise.

A l'occasion de cette Commission, Talence Gestion a financé une revue de la littérature académique sur l'impact de l'actionnariat salarié au sein des entreprises. Par ailleurs, plusieurs prises de parole dans les médias ont été réalisées afin de mettre en avant cette démarche vertueuse.

#### **1.4.7. L'insertion par l'activité économique**

Selon l'article L5132-1 du Code du travail, « L'insertion par l'activité économique a pour objet de permettre à des personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, de bénéficier de contrats de travail en vue de faciliter leur insertion professionnelle. L'insertion par l'activité économique, notamment par la création d'activités économiques, contribue également au développement des territoires. »

Ainsi, Talence Gestion a choisi de favoriser l'insertion par l'emploi afin de lutter contre l'exclusion, les discriminations et la pauvreté. Talence Gestion apporte depuis plus de 7 ans son

soutien à des associations et fondations - sélectionnées par ses collaborateurs - qui favorisent l'insertion sociale et professionnelle des populations les plus fragiles.

## **1.5. Informations relatives aux objectifs environnementaux, sociaux et de gouvernance**

Talence Gestion met à la disposition des investisseurs sur son site internet [www.talencegestion.fr](http://www.talencegestion.fr) les documents, mis à jour (au minimum) annuellement, suivants :

- Charte d'Investisseur Responsable ;
- Code de transparence AFG/FIR ;
- Rapport de gestion ESG ;
- Politique de gestion des risques de durabilité dans les processus de décision d'investissement ;
- Politique et rapport d'engagement actionnarial ;
- Politique de vote ;
- Rapport sur l'exercice des droits de vote.

Les notations extra financières des fonds Talence Epargne Utile et Talence Humpact Emploi France, ainsi que les indicateurs extra-financiers d'impact, sont fournis par ailleurs sur les supports de communication suivants :

- Rapport mensuel de l'OPC ;
- Rapport annuel de l'OPC ;
- Présentation institutionnelle ;
- Rapport de gestion ESG, mis à jour annuellement.

Les investisseurs peuvent obtenir ces documents à tout moment sur simple demande formulée auprès de la société de gestion. Ceux-ci sont également librement accessibles sur son site internet ([www.talencegestion.fr](http://www.talencegestion.fr)).

De nombreuses publications sont par ailleurs réalisées chaque année sur la démarche d'investisseur responsable de Talence Gestion sur sa page LinkedIn.

Les indicateurs de performances ESG, les reportings, et certaines démarches d'engagement font également l'objet de publications régulières.

## **2. Moyens déployés par Talence Gestion**

### **2.1. Moyens humains déployés par Talence Gestion**

#### **2.1.1. Organisation interne**

Talence Gestion a mis en place une organisation interne dédiée aux investissements responsables pour piloter et mettre en œuvre sa stratégie d'analyse et d'investissement durable.

Cette démarche et ambition s'est structurée avec la création d'un pôle ISR, ce qui témoigne de l'engagement de Talence Gestion envers une gestion de l'investissement durable et responsable.

Au cours de ces dernières années, Talence Gestion a renforcé et structuré sa démarche et son offre d'investissements responsables autour d'un pôle ISR, composé d'un responsable ISR, d'un analyste ESG ainsi que l'appui de 3 gérants d'OPCVMs impliqués dans la gestion de fonds article 8 ou 9, dont 2 (Julien Fauvel et Jean-François Arnaud) pour le fonds ISR et article 9.

En 2023, 5 personnes au sein de la Gestion Collective travaillent sur les enjeux ESG afin de déployer une démarche d'analyse et une offre de placements socialement responsables de qualité. Cette même année, une personne de l'équipe a été promue « Analyste ESG – Chargé des données et des reportings » pour se dédier principalement aux sujets ISR au sein de Talence Gestion et appuyer la personne en charge du pôle ISR.

### 2.1.2. Comité Investisseur Responsable Interne (CIRI)

Au cœur de la démarche d'investissement responsable de Talence Gestion, le Comité Investisseur Responsable Interne joue un rôle crucial dans la mise en œuvre et le suivi de la stratégie ISR de l'entreprise.

Composé de membres issus des équipes de Gestion Collective, de Gestion Privée et des membres de la direction dont le RCCI, ce comité est doté d'une expertise pluridisciplinaire qui lui permet d'aborder l'investissement responsable sous différents angles.

Animé par la personne Responsable de l'ISR, le Comité se réunit régulièrement pour piloter les actions suivantes :

- **Formalisation et déploiement de l'approche ISR de Talence Gestion** : Le CIRI définit les principes et les critères d'investissement responsable qui guident les choix d'investissement de l'entreprise. Il veille également à leur déploiement au sein de l'ensemble des portefeuilles gérés par Talence Gestion.
- **Évolution du référentiel de critères de la Méthode FED** : Le comité est chargé de faire évoluer le référentiel de critères de cette méthode en fonction des enjeux émergents et des meilleures pratiques en matière d'investissement responsable.
- **Respect des procédures ISR** : Avec l'appui du RCCI, le Comité s'assure du bon respect des procédures et des réglementations en vigueur en matière d'investissement responsable. Il veille à ce que les processus d'investissement de Talence Gestion soient transparents et conformes aux engagements pris vis-à-vis des investisseurs.

### 2.1.3. Comités dédiés aux fonds ISR

Pour le fonds Talence Epargne Utile, un Comité collégial composé de membres de Talence Gestion et d'Ethifinance se réunit tous les semestres.

Pour le fonds Talence Humpact Emploi France, un Comité collégial composé de membres de Talence Gestion et de l'agence Humpact se réunit tous les semestres.

Ces comités suivent la mise en œuvre de la politique d'investissement responsable de leurs fonds respectifs. Ils se prononcent notamment sur la gestion des émetteurs susceptibles d'être

mis sous surveillance ou exclus, la gestion des controverses, des actualités marquantes des sociétés et autres sujets en lien avec le fonds concerné.

#### 2.1.4. Programme de formations des collaborateurs

En 2023, le pôle ISR de Talence Gestion a organisé un parcours d'apprentissage à travers plusieurs réunions internes. Ce programme de formation a permis à l'ensemble des collaborateurs de l'entreprise de se former sur les différentes dimensions de l'investissement responsable, en commençant par les outils et méthodologies internes de Talence Gestion, pour ensuite aborder les aspects réglementaires et les enjeux de la finance durable.

Ce programme structuré témoigne de l'engagement de Talence Gestion envers l'ISR et de sa volonté de faire de ce domaine un pilier central de sa culture d'entreprise. L'objectif était de renforcer les compétences et la compréhension des enjeux liés à l'ISR au sein des différents départements, afin de leur permettre de contribuer activement à la performance durable de l'entreprise.

#### Chronologie détaillée des principales formations dispensées en 2023 :

- **Campagne FED 2022 (06/01/2023)** : Cette formation interne a permis aux gérants privés et OPCVM d'approfondir leur connaissance de la Méthode FED, l'outil d'évaluation extra-financière interne. Ils ont ainsi pu comprendre les principes et les critères d'analyse utilisés pour évaluer les performances ESG des entreprises. Cette réunion interne a permis également aux gérants privés de prendre connaissance des notations FED des entreprises de leur conservation, un élément clé de la sélection des investissements responsables.
- **Cadre réglementaire et plan d'étapes (30/01/2023)** : Cette réunion a permis au pôle ISR d'informer l'ensemble des membres du Comité Investisseur Responsable Interne des dernières évolutions réglementaires en matière de finance durable. Ils ont ainsi pu comprendre les obligations et les bonnes pratiques à respecter dans le cadre de leurs activités d'investissement. Cette formation a permis au pôle ISR de partager sa vision et leur stratégie de déploiement des processus liée à la finance durable. Elle a également été l'occasion de définir un plan d'action commun pour la mise en œuvre de cette stratégie.
- **Talence Gestion et l'investissement durable (08/02/2023)** : Cette formation a permis à l'ensemble des collaborateurs de se familiariser avec l'approche ISR mise en œuvre au sein de Talence Gestion et avec la composition de l'offre de placements.
- **Certification Finance durable AMF (23/03/2023)** : L'analyste ESG du pôle ISR a suivi cette certification afin d'acquérir les connaissances et les compétences nécessaires pour exercer son métier dans le respect des exigences réglementaires et des meilleures pratiques en matière d'ISR.

Talence Gestion poursuit son engagement en matière d'investissement responsable (ISR) en ayant établi un programme de formation pour l'année 2024, via des réunions internes animées par le pôle ISR mais également avec l'appui d'organismes reconnus dans le domaine de l'investissement responsable (tels que Novethic et le CFA Institute). Ce programme, conçu pour répondre aux besoins spécifiques des différents métiers de l'entreprise, permettra aux

collaborateurs de renforcer leurs compétences et d'acquérir les connaissances nécessaires pour accompagner au mieux les clients dans leurs choix d'investissement durable.

Le programme de formation ISR, planifié au second semestre 2024, couvre un large éventail de sujets liés à la finance durable comme notamment :

- Le Règlement européen et risques liés au greenwashing (RCCI)
- Le conseil en investissement responsable (Gérants privés)
- Les stratégies d'investissement vert et la réglementation ISR (Directeur de la Gestion Collective et membre du Comité de Direction)
- Les risques climatiques, l'analyse et l'évaluation des entreprises et les stratégies d'investissement ISR (Gérants OPCVM et analyste ESG)

## 2.2. Moyens techniques déployés par Talence Gestion

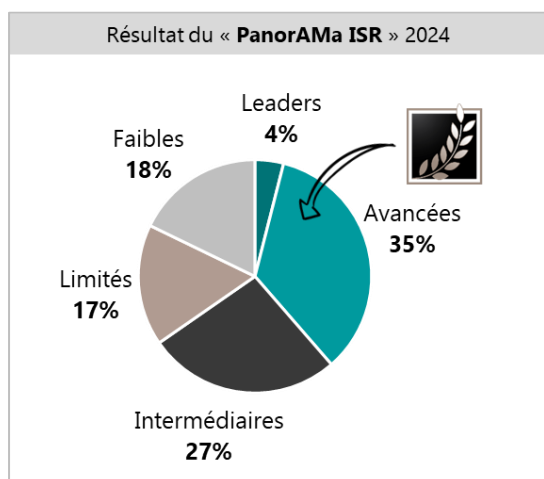
### 2.2.1. Présentation des partenaires



**EthiFinance**, créée en 2004, est une agence de notation reconnue comme spécialisée sur les petites et moyennes valeurs européennes. En 2017,

EthiFinance fusionne avec Spread Research et devient un groupe européen de notation, de recherche et de conseil innovant, au service de la finance et du développement durables.

Talence Gestion a retenu l'agence EthiFinance pour l'accompagner dans sa démarche ISR car elle est un acteur indépendant dans ses analyses et ses conseils et est considérée comme pionnière dans la notation des politiques RSE des entreprises cotées, en particulier des petites et moyennes capitalisations françaises. Reconnue pour l'intégrité des travaux et incontournable sur la notation ESG par la rigueur de ses méthodes, EthiFinance s'est très tôt spécialisée sur l'analyse extra-financière dédiée aux petites et moyennes capitalisations. Par ailleurs, l'agence est signataire des PRI depuis 2011, membre d'EUROSIF, du FIR (Forum pour l'Investissement Responsable) et de l'Institut Français des Administrateurs (IFA). En 2009, EthiFinance lance le « Gaïa-Index ». Celui-ci est constitué de 70 PME-ETI apportant des garanties remarquables sur leur gestion des risques ESG. EthiFinance ESG Ratings (ex Gaïa Research) couvre un univers de 2 300 entreprises cotées européennes (notation ESG, suivi des controverses ESG, ...).



Le PanorAMa ISR (anciennement Orientation IR - voir l'illustration ci-contre) est une étude réalisée par EthiFinance sur la maturité des pratiques d'investissement responsable des sociétés de gestion françaises investissant dans des actifs cotés. L'étude évalue les sociétés de gestion françaises gérant moins de 10 milliards d'euros en OPC, selon 4 dimensions : démarche

ESG mise en œuvre et formalisées, exclusions, moyens dédiés à l'ESG et gamme de fonds « durables »

En 2024, Talence Gestion se classe parmi les sociétés de gestion dites « avancées » et se classe 28<sup>ème</sup> sur l'échantillon des 172 entreprises évaluées. A noter que 88% des entreprises classées « leaders » ou « avancées » gèrent plus de 1Md€. Selon Ethifinance, la catégorie « Avancés » regroupe les acteurs ayant une démarche ESG claire et formalisée.



### **Humpact, agence dédiée à l'analyse des politiques sociales**

HUMPACT est notre partenaire spécialisé dans le suivi et l'évaluation des critères sociaux, liés à l'emploi au sein des entreprises. Cette agence extra-financière a été créée en 2019, par André Coisne, et compte 5 collaborateurs. Sa vocation est de promouvoir les entreprises cotées qui créent de l'emploi en France et d'inciter les investisseurs responsables à privilégier les entreprises favorisant l'emploi dans l'hexagone. Ainsi, Humpact fournit des données permettant de mesurer les retombées des politiques sociales des entreprises cotées sur l'emploi en France et analyse en continu l'actualité sociale des entreprises afin notamment d'identifier et de traiter les controverses sociales via des campagnes d'engagement ciblées menées avec nos équipes de Gestion Collective.

#### **2.2.2. Méthode FED « Financement des Entreprises Durables »**

Talence Gestion a développé un outil propriétaire de collecte, de suivi, d'analyse et de notation intitulé la Méthode FED « Financement des Entreprises Durables ».

La « Méthode FED » est un outil propriétaire qui consiste à attribuer une notation extra-financière annuelle à chaque entreprise analysée selon 70 critères extra-financiers. L'évaluation extra-financière des entreprises est réalisée une fois par an.

Quatre thèmes sont analysés et évalués afin d'obtenir un score sur 100 points. La pondération des thèmes analysés de la Méthode FED est la suivante :

- Social 30% ;
- Gouvernance 30% ;
- Environnement 25% ;
- Parties Prenantes 15%.

Ces critères sont issus de sources d'informations extra-financières et de données brutes collectées au sein de documents externes tels que le Document d'enregistrement universel des sociétés, les rapports RSE, les contacts directs avec les entreprises analysées, les fournisseurs de données ESG, les analyses brokers, les recommandations AFG, etc.

Durant la « campagne 2023 », l'équipe de Gestion Collective de Talence Gestion a produit une notation ESG sur plus de 1 300 entreprises cotées (lors de la campagne réalisée en 2022, 850 entreprises ont été analysées et notées). Il est à noter que cette méthodologie complète l'analyse extra-financière d'Humpact sur Talence Humpact Emploi France.

Ce processus d'évaluation permet à l'équipe de gestion d'identifier les points forts et les points faibles des sociétés analysées en matière de Gouvernance, de Social, d'Environnement ainsi



que de RSE dans son ensemble. Ces résultats peuvent amener l'équipe de gestion à limiter le poids d'une position au sein du portefeuille, lorsque celle-ci affiche un niveau de risque important.

Par ailleurs, ce processus d'évaluation est la base de la politique d'engagement actionnarial de Talence Gestion car il permet aux gérants d'identifier les bonnes pratiques en matière de stratégie RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) et les axes d'amélioration qui seront évoqués lors de prochains échanges avec les entreprises dans lesquelles ils investissent.

Il convient de noter que les indicateurs sur les thématiques E, S et G sont reportés dans les reportings mensuels et les rapports de gestion ESG des OPC article 8 et 9.

### 2.2.3. Outil en place pour l'exercice des droits de vote

L'analyse des votes est mise en œuvre en interne, en suivant la politique de vote mise en place.

Talence Gestion a formalisé un process de vote aux assemblées générales qui repose sur l'outil de vote électronique Proxy Voting d'ISS (Institutional Shareholders Services). Cet outil rend possible l'exercice des droits dans l'ensemble des sociétés dont les titres sont détenus par les OPC.

### 2.2.4. Base de données extra-financières

La notation des univers d'investissement des fonds Talence Epargne Utile et Talence Humpact Emploi France est respectivement prise en charge par les agences de notation extra-financière indépendantes EthiFinance et Humpact.

**EthiFinance** : L'analyse et la notation des univers d'investissement en particulier des segments des petites et des moyennes capitalisations boursières est mis en œuvre via l'intégration de la base de données EthiFinance au sein de notre outil de collecte et d'analyse, la méthode FED.

**Humpact** : L'univers d'investissement du fonds Talence Humpact Emploi France fait l'objet tous les ans d'une notation extra-financière uniquement sur le « S » de ESG, sur la base de 11 thèmes relatifs aux politiques emplois des sociétés. L'analyse de ces critères permettra d'obtenir pour chacune des sociétés une notation (Score Emploi).

Le référentiel « HUMPACT » intègre l'analyse de plus de 130 critères extra-financiers sociaux qui reposent sur 3 piliers centraux :

- Création d'emplois en France (sur 3 ans) ;
- Création d'emplois et analyse des politiques sociales spécifiquement sur les catégories considérées comme prioritaires et à fort enjeu social et sociétal (à savoir : les jeunes, les seniors et les personnes en situations de handicap) ;
- Analyse de la qualité des emplois et du travail (prévention des risques professionnels, typologie des contrats, bien-être au travail, formation, avantages sociaux et partage de la valeur avec les salariés, gestion de santé et de la sécurité au travail, parité femmes-hommes, diversité et luttes contre les discriminations).

Toutes les entreprises sont comparées entre elles, et se voient attribuées un score de performance sur 100. Le Score Emploi obtenu est ensuite traduit en une notation simplifiée allant de 1 (moins bon score) à 5 (meilleur score) étoiles.

**Carbon Disclosure Project (CDP)** : Pour le suivi de la performance environnementale des sociétés cotées au sein des univers d'investissement, Talence Gestion utilise les données CDP sur le Climat (scope 1,2, 3), et les données Eau et Forêt dans le cadre du suivi des enjeux liés à la dégradation de la biodiversité.

**Science Based Target initiative (SBTi)** : Talence Gestion a rejoint en 2023, l'initiative SBTi pour piloter sa stratégie Climat et s'assurer que les entreprises dans lesquelles elle investit se sont engagées dans la décarbonation de leurs activités.

Ces données environnementales sont essentielles pour Talence Gestion afin de :

- Sélectionner des entreprises performantes sur le plan environnemental via des objectifs de décarbonation validés par la science et alignés sur le scénario limitant le réchauffement climatique à 1,5°C ;
- Encourager les entreprises à améliorer leurs pratiques environnementales en dialoguant avec elles ;
- Contribuer à la transition vers une économie plus durable en soutenant des entreprises responsables.

**ENCORE** : Talence Gestion utilise la base de données ENCORE afin de mesurer l'exposition de ses actifs investis dans les secteurs ayant de fortes dépendances aux services écosystémiques rendus par la nature et les entreprises ayant des impacts importants sur la biodiversité. L'analyse et le suivi des risques liés à la biodiversité permettent aux gérants de prendre en compte la matérialité ESG, tels que les risques physiques et de transition sur les entreprises détenues.

### 2.3. Moyens financiers alloués

En termes de ressources financières, Talence Gestion a mobilisé sur l'exercice 2023 plus de 8% de son budget sur l'enjeu de la Finance Durable (charges de personnel, ressources extérieurs et base de données ESG) pour un montant de près de 700 000€.

| Description des ressources financières, humaines et techniques dédiées à la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la stratégie d'investissement en les rapportant aux encours totaux gérés ou détenus par l'entité |                      |                    |
|---|----------------------|--------------------|
| Métrique  | Format               | Indicateur chiffré |
| Part en % des ETP concernés sur le total ETP  | %                    | 15,7%              |
| Part en % des budgets dédiés sur le total budget de l'institution financière  | %                    | 7,7%               |
| Montants en € des budgets dédiés  | Montant en monétaire | 698 653 €          |
| Montant des investissements dans la recherche   | Montant en monétaire | 178 925 €          |
| Nombre de prestataires externes et de fournisseurs de données sollicités  | Nombre               | 8                  |

### 3. Démarche de prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance Talence Gestion

Talence Gestion est une société indépendante qui appartient à ses fondateurs et ses salariés.

La société est dotée d'un Comité de Surveillance, dont 4 de ses 7 membres sont externes à l'entreprise. Le Président et le Directeur Général rendent compte à ce Comité de l'activité et des orientations stratégiques de l'entreprise sur une base semestrielle.

L'organe de direction de Talence Gestion est composé d'un Président et d'un Directeur Général dissocié. Cet organe s'appuie sur un Comité de Direction, au sein duquel sont représentés les différents métiers de la société.

Le Comité de Direction se réunit deux fois par mois pour piloter la stratégie de l'entreprise, réaliser des choix stratégiques et diffuser l'information auprès des équipes en vue de mettre en œuvre la stratégie.

Les instances de gouvernance de l'ESG au sein de Talence Gestion (Directeur Général Adjoint, Directions des gestions collective et privée, membres du Comité Investisseur Responsable Interne, RCCI) disposent des connaissances, des compétences et de l'expérience nécessaires à leurs fonctions. Celles-ci auront vocation à être encore renforcées en 2024 par la participation à des formations spécifiques par métiers qui seront dispensées par des organismes de formation externes.

Talence Gestion a par ailleurs mis en place une organisation interne dédiée aux investissements responsables. Talence Gestion a nommé début 2023, une personne « Responsable de l'offre d'Investissement Socialement Responsable ».

#### 3.1. Comité de Direction

Le Comité de Direction, présidé par le Président de Talence Gestion, suit l'avancement du déploiement de l'ISR et valide également, le cas échéant, les évolutions dans la démarche ISR, la méthodologie d'évaluation des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance et l'intégration dans la stratégie d'investissement des risques climat et biodiversité.

Il est composé de 7 collaborateurs se réunissant tous les quinze jours.

Le Directeur Général Adjoint, qui supervise directement le pôle ISR, assure le rôle de référent Finance Durable auprès de la Direction. Il communique régulièrement les informations relatives à ce domaine et organise, en fonction des besoins, des points spécifiques lors du Comité de Direction, avec la présence du responsable du pôle ISR.

#### 3.2. Comité Investisseur Responsable Interne

La mise en œuvre de la démarche ISR au sein de Talence Gestion est animée par un Comité Investisseur Responsable Interne composé de membres issus des pôles de Gestion Collective et de Gestion Privée, dont les deux référents (ayant respectivement 5 et 4 ans d'expérience)

sont issus de ces mêmes pôles. Celui-ci rapporte directement au Directeur Général Adjoint (7 ans d'expérience dans l'investissement durable).

Ce Comité a pour mission d'aborder la formalisation et le déploiement de l'approche d'investisseur responsable de Talence Gestion, qui intègre ainsi que l'évolution du référentiel de critères dans le cadre de notre notation extra-financière interne « la Méthode FED ».

### **3.3. Comité de sélection de fonds**

Un Comité interne, regroupant 4 membres de l'équipe Gestion Privée est en charge de la sélection d'OPC externes. L'indépendance de Talence Gestion, ainsi que son approche en architecture ouverte, permet aux gérants privés d'intégrer les expertises d'acteurs reconnus dans la finance durable, notamment sur des actifs internationaux au sein de leurs portefeuilles.

Se réunissant tous les mois, le Comité sélectionne près de 150 OPC parmi 60 sociétés de gestion partenaires sur un total de 200 OPC analysés par an.

Pour retenir un OPC, la société de gestion met en œuvre un processus de sélection rigoureux et exigeant, avec notamment la transmission de deux dues diligences (une liée à la société de gestion et une liée à l'OPC).

Les critères liés à l'investissement responsable sont multiples : labellisation ISR, classifications article 6, 8 ou 9 du Règlement (UE) 2019/2088 dit « Règlement Disclosure » ou SFDR. Par ailleurs, les gérants analysent les informations liées à l'intensité « E », « S » et « G » des OPC sur le site d'informations Quantalys. Ces indicateurs mesurent le caractère plus ou moins dominant des critères ESG dans la stratégie d'investissement de l'OPC (0. Aucun / 1. Parmi d'autres 2. Prioritaire 3. Obligatoire).

Enfin, lors du processus de sélection, le comité de sélection de fonds étudie également la stratégie d'investissement de chacun des OPC « durables » comme leur processus de gestion (Best-in-class, Best-in-universe, Exclusions, à impact, etc.) et les thématiques ESG privilégiées (énergies renouvelables, emplois, diversité, vieillissement de la population, agriculture, etc.).

Ces analyses permettent aux gérants d'allouer au mieux l'épargne de leurs clients en fonction de leur sensibilité et de leur attente en termes d'impacts générés par leurs placements.

### **3.4. Prise en compte des critères de durabilité dans la politique de rémunération de la société de gestion**

Conformément à l'article 5 du règlement UE 2019/2088 dit SFDR, la rémunération des collaborateurs de Talence Gestion est constituée d'une rémunération fixe, complétée au regard des résultats dégagés, d'une rémunération variable et/ou de dispositifs complémentaires ou alternatifs (intéressement, distribution d'actions gratuites...).

Au terme de chaque exercice, Talence Gestion détermine en fonction du résultat dégagé un budget global de rémunération ayant vocation à être réparti entre les collaborateurs salariés, les actionnaires, et l'entreprise elle-même pour financer son développement.

Une fois le budget global de rémunération défini, avec ses composantes fixe et variable, tous les collaborateurs font l'objet d'une évaluation annuelle en janvier, à l'issue de laquelle une proposition discrétionnaire de rémunération variable individuelle est établie.

Cette évaluation annuelle repose, pour tous les collaborateurs, sur une évaluation d'atteinte d'objectifs préalablement proposés par les responsables d'équipe et validés par la Direction Générale de la société de gestion. Cette évaluation annuelle est par ailleurs complétée pour les fonctions de gestion (gestion collective et gestion privée) et d'analyse ESG par un examen par la Direction générale et les responsables d'équipes de la prise en compte par chaque collaborateur concerné des facteurs ESG retenus par la société (examen d'indicateurs extra financiers tant quantitatifs que qualitatifs).

Les modalités de détermination de la rémunération des collaborateurs de Talence Gestion sont détaillées dans une politique de rémunération. Cette politique est réexaminée annuellement par le Comité de rémunération, distinct du Comité de Direction, puis communiquée aux salariés en cas de modification. Le RCCI veille à sa bonne application.

En tout état de cause, la politique de rémunération de Talence Gestion est établie afin de promouvoir une gestion saine et efficace du risque et ne pas encourager une prise de risque excessive qui serait incompatible avec les profils de risque des OPC et des mandats, et qui serait contraire aux intérêts de la société de gestion et de ses clients. Elle a été établie par application du principe de proportionnalité.

La politique de rémunération de Talence Gestion est disponible librement sur son site internet : [cliquez ici](#) pour accéder à ce document.

## 4. Stratégie d'engagement et politique de vote

### 4.1. Démarches d'engagement auprès des émetteurs

La politique d'engagement de Talence Gestion est principalement mise en œuvre auprès des entreprises détenues dans ses fonds ISR (Talence Epargne Utile et Talence Humpact Emploi France) et également pour ses fonds « Actions » (Talence Euromidcap, Horizon Leaders Europe et Talence Sélection PME).

Cette démarche d'engagement poursuit trois objectifs majeurs :

- améliorer les pratiques ESG et de durabilité via l'établissement d'un dialogue régulier avec les sociétés cotées sur leurs principaux enjeux ESG, le suivi des progrès réalisés en la matière et ainsi créer un climat favorable à un dialogue durable sur ces enjeux ;
- analyser les controverses en fonction de leur gravité, via un engagement de la société concernée et s'assurer ainsi que les sociétés en portefeuille continuent de répondre aux exigences de Talence Gestion en matière de performance extra-financière ;
- faire preuve de proactivité afin d'attirer l'attention des sociétés en portefeuille sur d'éventuelles évolutions que Talence Gestion juge préoccupantes et ainsi contribuer à limiter les risques climatiques, liés à la biodiversité ou de futures controverses E, S ou G des valeurs détenues au sein des OPC.

Pour atteindre ces objectifs, la démarche d'engagement de Talence Gestion se traduit par trois champs d'actions visant à influencer le comportement des entreprises pour une meilleure prise en compte des enjeux ESG dans leur stratégie de développement :

- un processus d'analyse ESG et d'évaluation des stratégies RSE mises en place ;
- un dialogue proactif avec les émetteurs ;
- une procédure de traitement des controverses ;
- une politique de vote active aux Assemblées générales des sociétés.

#### 4.1.1. Dialogue régulier

Talence Gestion est convaincue que les investisseurs ont un rôle à jouer dans l'accompagnement des entreprises dans la prise en compte et l'intégration des enjeux du développement durable dans leur stratégie globale et que cette prise en compte sera bénéfique à la viabilité des modèles économiques des entreprises. Par conséquent, le pôle ISR et les gérants accordent une attention particulière à la stratégie déployée au sein des sociétés et sollicitent régulièrement des rendez-vous auprès des managements (CEO, IR, DRH, RSE) en vue d'accompagner les entreprises dans le changement vers des modèles de développement plus durable.

Ces réunions sont l'opportunité pour les gérants d'interroger la Direction de l'entreprise cotée sur les actions mises en œuvre afin de créer de la valeur durablement et la trajectoire sur laquelle elle est engagée.

Le suivi continu et rigoureux d'indicateurs extra-financiers permet aux équipes ISR de mesurer l'engagement des entreprises détenues en portefeuille en matière de développement durable et de s'assurer qu'elles prennent en compte ces enjeux environnementaux, sociétaux et de gouvernance de manière pérenne.

### **BILAN**

Au cours des 12 derniers mois, l'équipe de Gestion Collective a pu échanger et faire le point avec la Direction de 259 entreprises à l'occasion de réunions investisseurs, visites de site ou one-to-one.

En synthèse, au-delà des données financières et des stratégies de développement mises en œuvre, les réunions avec les entreprises rencontrées au cours de l'année ont permis aux gérants et à l'équipe ISR d'évoquer leurs enjeux de développement durable sur les thématiques E, S et G, devenues désormais des composantes essentielles de la gestion d'actifs.

En 2023, près de 90 dialogues ciblés ont été menés auprès d'entreprises présentes dans les fonds ISR sur des sujets et enjeux extra-financiers.

Le volet environnemental est évoqué notamment lorsque l'entreprise s'est engagée auprès de l'initiative SBTi (Science-Based Targets). Les enjeux d'optimisation de ressources et de diminution de leur empreinte carbone sont développés avec les managements.

[Rapport d'engagement actionnarial – Exercice 2023](#)

Enfin, dans un contexte de mise en œuvre effective de la réglementation en faveur de la finance durable, le suivi des indicateurs ESG dans le cadre de la nouvelle directive européenne sur le reporting extra-financier (CSRD) et la Taxonomie sont discutés avec les entreprises.

#### 4.1.2. Dialogue ciblé avec les entreprises

Lors des réunions avec les entreprises ou tout au long de l'année via des contacts par courriel ou par téléphone, l'équipe ISR et les gérants peuvent soulever des questions spécifiques identifiées en amont grâce à l'analyse extra-financière menée en interne, la Méthode FED.

Les dialogues ciblés sont organisés par l'équipe ISR et de Gestion collective afin d'améliorer la prise en compte des enjeux ESG et Parties Prenantes (PP) des entreprises en portefeuille. Les catégorisations FED des entreprises (« Leader », « Avancé » et « Limité ») permettent aux équipes d'identifier des pistes d'amélioration sur des thématiques précises. Ces démarches d'engagement visent à améliorer leurs pratiques, par exemple, dans le domaine :

- environnemental, afin de réduire les impacts environnementaux, de pollution et d'érosion de la biodiversité ;
- social et de respect des parties prenantes, visant notamment à favoriser les intérêts des salariés de l'entreprise, l'équilibre hommes-femmes et la transparence de l'information ;
- de la gouvernance, sur des sujets d'indépendance et de mixité du Conseil d'administration vis-à-vis des seuils réglementaires;
- des droits humains, afin que l'entreprise garantisse les principes universels relatifs aux droits de l'homme et les libertés fondamentales.

#### Talence Humpact Emploi France - Fonds article 9

La stratégie du fonds est également caractérisée par l'engagement actif des entreprises en portefeuille. En effet, les gérants du fonds rencontrent le management de toutes les entreprises au moins une fois par an dans lesquelles ils ont investi ou envisagent d'investir. Tout au long de l'investissement, des échanges directs avec les équipes de Direction et responsable en charge de la politique sociale de l'entreprise donnent aux gérants une vision précise de la prise en compte et des moyens mis en œuvre par l'entreprise en ce qui concerne les enjeux sociaux.

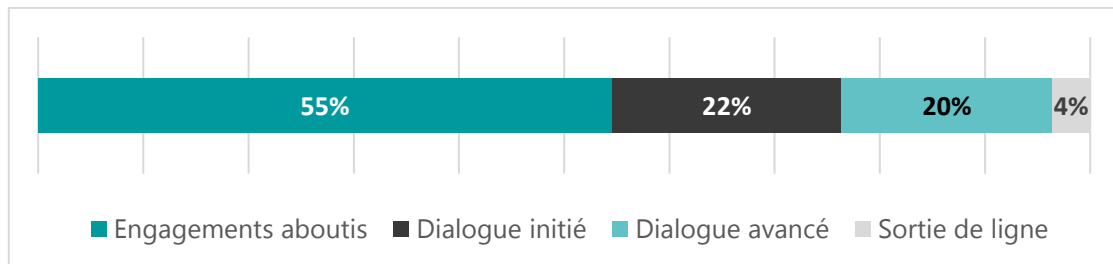
En premier lieu, les démarches d'engagement des entreprises ont pour objectif de renforcer la connaissance des politiques sociales mises en œuvre. Cette étape est menée pour chaque investissement réalisé par les gérants. Pour les entreprises dont la politique de recrutement n'est pas suffisamment dynamique, l'équipe de Talence Gestion engage la société et cherche à valider avec le management l'existence ou la bonne mise en œuvre de plans d'actions concrets en faveur de la création d'emplois durables et/ou des politiques vertueuses sur l'ensemble des domaines analysés sur le volet social.

Certaines démarches d'engagement sont également réalisées pour favoriser la transparence de l'entreprise sur certaines données pas encore publiées dans les rapports. Cet effort de transparence demandé aux entreprises pour se conformer à nos exigences permet sans aucun doute de générer une saine concurrence entre les acteurs côtés d'un même secteur et de promouvoir des pratiques vertueuses dans le domaine social.

Enfin, certaines démarches d'engagement ont pour vocation de suivre l'évolution de la stratégie ESG des entreprises détenues en portefeuille. En effet, par une relation étroite avec le management des entreprises, les gérants et l'équipe d'analyse extra-financière sont en mesure de suivre les engagements chiffrés des acteurs détenus au sein du portefeuille.

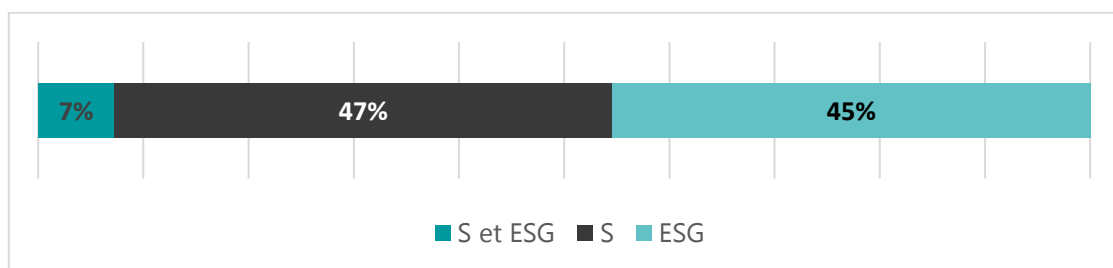
En 2023, 55 sociétés présentes dans les fonds Talence Epargne Utile, Talence Humpact Emploi France et Horizon Leaders Europe ont fait l'objet de dialogues réguliers et ciblés.

**Graphique : Répartition des démarches d'engagement depuis 1 an**



L'ensemble des engagements ont pour vocation d'augmenter la connaissance des pratiques de l'entreprise sur les piliers environnementaux, sociaux et de gouvernance. L'engagement actionnarial a permis également de promouvoir une meilleure transparence des entreprises sur les données extra-financières.

**Graphique : Répartition des thèmes abordés**



Une grande partie des engagements concerne Talence Humpact Emploi France. Ces engagements se sont principalement concentrés sur la thématique sociale.

#### 4.1.3. Engagement collaboratif

Talence Gestion adhère régulièrement à des initiatives conjointes lorsqu'elles sont alignées sur sa politique d'engagement et qu'elles permettent de :

- Mutualiser des ressources et expertises en matière de recherche et d'analyse ESG ;
- Présenter aux entreprises un message uni sur les attentes des investisseurs responsables ;
- Exercer une influence plus significative et durable sur les sociétés en les incitant à adopter des pratiques plus responsables.

Au sein de ces initiatives collaboratives, Talence Gestion peut jouer un rôle de soutien ou de pilotage, en fonction de ses compétences et de ses ressources.



## **Exemples d'initiatives collaboratives auxquelles Talence Gestion a participé :**

- Participation à la coalition InvestorForAJustTransition de Finance for Tomorrow
- Co-signature d'une lettre publique à six entreprises pétro-gazières européennes
- Participation au Club SMID du FIR

## **4.2. Politique de vote**

### **4.2.1. Applicables sur toute la gamme d'OPC de Talence Gestion**

A priori, compte tenu de la connaissance de Talence Gestion et du suivi qu'elle réalise sur les sociétés présentes dans les portefeuilles de ses OPC, dans l'ensemble, les projets de résolutions des Assemblées Générales des actionnaires sont approuvés lorsqu'ils concernent la mise en place des fondements d'un régime de gouvernement d'entreprise efficace, le traitement équitable des actionnaires, la transparence et la diffusion de l'information.

Une vigilance particulière est apportée par Talence Gestion aux dispositions concernant :

- la modification des statuts ;
- l'approbation des comptes et l'affectation du résultat ;
- la nomination et la révocation des organes sociaux ;
- les conventions dites "réglementées" ;
- les programmes d'émission et de rachat de titres de capital ;
- la désignation des Commissaires aux comptes ;
- les enjeux du développement durable.

Plus précisément, Talence Gestion se réserve le droit de s'opposer aux mesures allant à l'encontre des thèmes suivants. Relatif au Conseil d'administration :

- transparence et accessibilité des documents concernant la nomination, le renouvellement, la composition et la durée des mandats des administrateurs ;
- respect du seuil réglementaire de membres indépendants en son sein ;
- approbation des conventions réglementées, si leur contenu est contraire aux règles de bonne gouvernance ou est difficilement accessible.

A titre informatif, Talence Gestion est attentive et vote en faveur de la représentation des salariés au Conseil d'administration et en faveur de l'actionnariat salarié.

Dix ans après la loi Copé-Zimmermann, Talence Gestion est également attentive au respect du quota de 40% de femmes dans les Conseils d'administration pour les entreprises françaises, étant convaincue des bénéfices d'une diversité dans un Conseil d'administration. Ainsi, pour les entreprises ne respectant pas encore ce seuil, Talence Gestion vote systématiquement pour la nomination de nouvelles femmes administratrices et contre la nomination de nouveaux administrateurs ou la réélection d'administrateurs hommes.

#### **4.2.2. Relatif à la politique de rémunérations des dirigeants mandataires sociaux exécutifs :**

La rémunération des dirigeants mandataires sociaux exécutifs doit faire l'objet de la meilleure transparence.

Les objectifs et les modalités définis par le Conseil d'administration sur la rémunération doivent être clairs pour l'actionnaire et déclarés chaque année dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise.

La rémunération variable doit dépendre de l'évaluation d'indicateurs de performance définis au préalable, en lien avec la stratégie de l'entreprise (critères financiers et extra-financiers).

Enfin, Talence Gestion peut s'opposer à toute résolution qui donne l'effet d'attribuer gratuitement des actions sans avoir détaillé les conditions de performance et la méthode de calcul appliquée.

#### **Principes de votes relatifs aux opérations capitalistiques :**

Talence Gestion vote contre :

- toute forme d'augmentation de capital sans Droits Préférentiels de Souscription (DPS) ou sans délai de priorité ;
- toute augmentation de capital en cas d'une Offre Publique d'Achat (OPA) et autres mesures anti-OPA.

Talence Gestion vote favorablement à toute forme d'augmentation de capital sans DPS au profit des membres du personnel salariés et/ou de certains mandataires sociaux de la société. En effet, Talence Gestion est particulièrement attachée aux dispositifs mis en place par les entreprises pour favoriser un partage élargi et juste de la valeur, en particulier au profit des salariés.

Pour la défense des actionnaires minoritaires que sont indirectement les porteurs de parts et actionnaires des OPC de Talence Gestion, la société se réserve le droit de voter contre les résolutions qui iraient à l'encontre de leurs intérêts.

#### **Principes de votes relatifs aux enjeux de développement durable :**

Talence Gestion, en tant que promoteur des placements responsables et signataire des PRI, considère que l'exercice des droits de vote permet d'engager les entreprises et les orienter vers une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux et sociaux dans leur stratégie de développement.

Ainsi, Talence Gestion est attachée à voter pour les résolutions qui s'inscrivent dans le cadre d'une politique climat des entreprises cohérente, concertée et ambitieuse, à l'image de la pratique " Say on climate ". Talence Gestion soutient l'initiative lancée par le Forum pour l'Investissement Responsable qui vise à inscrire des résolutions climatiques (stratégie climat et mise en œuvre de cette stratégie) à l'ordre du jour des Assemblées Générales annuelles. Pour les entreprises fortement émettrices de gaz à effet de serre, Talence Gestion est favorable aux résolutions en matière de climat soumises chaque année au vote des actionnaires.

Par ailleurs, Talence Gestion est favorable à une intégration de critères précis et ambitieux liés à la performance environnementale (exemple : réduction de l'émission des gaz à effet de serre) et sociale (exemple : création d'emploi) dans la rémunération variable des dirigeants mandataires sociaux exécutifs. Pour cela, l'entreprise doit s'appuyer sur les indicateurs clés de performance issue de sa stratégie de développement durable.

En termes de résolutions externes (émanant d'actionnaires minoritaires), Talence Gestion se donne la possibilité d'inscrire une résolution à l'ordre du jour d'une Assemblée Générale avec d'autres sociétés de gestion ayant les mêmes objectifs environnementaux et sociaux. Enfin, Talence Gestion est susceptible de voter pour une résolution proposée par des actionnaires minoritaires lorsque l'équipe de gestion apprécie la pertinence et le réalisme de la demande avec les enjeux sectoriels de la société.

En outre, Talence Gestion peut s'appuyer sur les alertes et avis de l'Association Française de la Gestion (AFG) portant sur les résolutions des Assemblées Générales des sociétés du SBF 120. Dans le cadre de son programme de veille, l'AFG publie les résolutions considérées comme contraires au Code de gouvernance d'entreprise. L'équipe de gestion est ainsi amenée à suivre les recommandations de l'AFG.

#### **4.2.3. Spécifiques au fonds commun de placement Talence Humpact Emploi France**

Au-delà de la politique générale de vote appliquée également à ce fonds, Talence Humpact Emploi France intègre une dimension sociale en investissant prioritairement dans des entreprises favorisant des politiques sociales et d'investissement dynamiques et favorables au tissu économique du pays. Ainsi, les équipes attachent une importance particulière aux résolutions relatives à la politique sociale des sociétés en portefeuille. Les entreprises dans lesquelles le fonds est investi sont ainsi invitées à mettre en place une politique de répartition de la valeur (dispositifs de partage de la valeur tels que la participation, l'intéressement et l'actionnariat salarié) et une juste rémunération entre les dirigeants, les salariés et les actionnaires, alignée avec la performance de l'entreprise.

En termes de politique de diversité, l'équipe de gestion attache également une importance particulière à la composition du Conseil d'administration notamment sur les sujets de complémentarité et d'indépendance, en termes de proportion de femmes et de représentation des salariés et des salariés actionnaires.

#### **4.2.4. Périmètre de vote**

En 2023, le périmètre de vote aux Assemblées Générales pour la Gestion Collective respecte strictement les règles suivantes :

- l'exercice des droits de vote s'effectue pour toutes les sociétés françaises en portefeuille dès lors que la société de gestion, au travers des OPC qu'elle gère, détient au moins 0,50% du capital ou des droits de vote d'une société au 1er mars de l'exercice en cours ;
- et/ou que la ligne, tous OPC confondus, représente au moins 0,50% du total des actifs de la Gestion Collective au 1er mars de l'exercice en cours.

Par ailleurs, les gérants des fonds article 8 et article 9 se sont engagés à voter à l'ensemble des Assemblées Générales des sociétés dont les actions sont présentes dans leurs portefeuilles respectifs.

#### 4.2.5. Conflits d'intérêts

Toute situation éventuelle de conflit d'intérêts est encadrée par la Politique de gestion des conflits d'intérêts mise en place par Talence Gestion et disponible sur son site internet [www.talencegestion.fr](http://www.talencegestion.fr).

Le Code de Déontologie de la société de gestion qui s'applique à l'ensemble de ses collaborateurs permet également de pallier ou encadrer les éventuels risques de conflits d'intérêts.

Talence Gestion est une société de gestion indépendante, et ne détient pas de participations directes ou indirectes au sein des sociétés dont les titres sont détenus dans les portefeuilles de ses OPC. Elle exerce ainsi les droits de vote en toute indépendante dans l'intérêt exclusif des porteurs ou actionnaires des OPC gérés.

#### 4.2.6. Le mode d'exercice des droits de vote

Talence Gestion a formalisé un process de vote aux Assemblées Générales qui repose sur l'outil de vote électronique Proxy Voting d'ISS (Institutional Shareholders Services). Cet outil rend possible l'exercice des droits de vote pour l'ensemble des sociétés dont les titres sont détenus par les OPC.

La société de gestion se réserve le droit en fonction des circonstances de recourir aux votes par une participation effective aux Assemblées des actionnaires ou en donnant pouvoir au Président de la société ou exceptionnellement en votant par procuration.

| Bilan de la politique de vote, en particulier relatif aux dépôts et votes en assemblée générale de résolutions sur les enjeux environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance |        |   |
|--|--------|---|
| Métrique   | Format | Indicateur chiffré                            |
| Nombre total de votes sur les enjeux ESG   | Nombre | 2 672   |
| Nombre de votes sur les enjeux environnementaux  | Nombre | 5   |
| Nombre de votes sur les enjeux sociaux   | Nombre | 3<br>(sociaux et environnementaux et sociaux) |
| Nombre de votes sur les enjeux de gouvernance  | Nombre | 2664  |
| Nombre total de dépôts sur les enjeux ESG  | Nombre | 0   |
| % de votes sur les enjeux environnementaux sur le total des votes réalisés   | %      | 0,2%  |
| % de votes sur les enjeux sociaux sur le total des votes réalisés  | %      | 0,1%  |
| % de votes sur les enjeux de gouvernance sur le total des votes réalisés   | %      | 99,7%   |

[Voir le rapport complet sur l'exercice des droits de vote de l'exercice 2023.](#)

### 4.3. Politique de gestion des risques de controverses

La procédure de gestion et de suivi des controverses de Talence Gestion est composée de plusieurs étapes :

#### 4.3.1. Identifier

Avec l'appui de ses partenaires spécialisés dans l'analyse extra-financière, Talence Gestion a mis en place un process rigoureux de détection, d'évaluation et de suivi des controverses ESG. Est qualifié de « Controverse ESG » tout événement et/ou élément de la vie de l'entreprise, qui selon Talence Gestion, est non-conforme aux bonnes pratiques sur un ou plusieurs aspects extra-financiers.

Le process mis en place permet d'adapter la gestion et le suivi de la controverse en fonction de la gravité de cette dernière. Dès lors qu'une controverse est jugée suffisamment sérieuse, nous engageons un dialogue ciblé avec l'entreprise concernée. L'objectif de cette démarche est, dans le meilleur des cas, d'obtenir de l'entreprise des réponses satisfaisantes et/ou une modification de ses comportements jugés contraires aux bonnes pratiques RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises).

Le respect de cette nouvelle procédure de suivi des controverses (mise en place à la fusion des fonds ISR) sera effectué par le Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne de Talence Gestion.

Deux partenaires spécialisés dans l'analyse extra-financière des entreprises cotées travaillent en collaboration avec l'équipe ISR et de gestion pour identifier, suivre et évaluer les potentielles controverses des sociétés dans lesquelles les fonds, en particulier Talence Humpact Emploi France, sont investis : **EthiFinance** et **Humpact**.

Enfin, une veille automatisée est effectuée en interne sur Bloomberg.

#### 4.3.2. Evaluer

Les controverses sont classées en fonction de leur gravité estimée par les analystes ESG et les gérants de fonds.

Le niveau de controverse tient compte de plusieurs facteurs, comme :

- Le degré d'importance et de matérialité de l'évènement (impacts réputationnels, financiers potentiels par exemple) ;
- La responsabilité établie de l'entreprise vis-à-vis de l'évènement ;
- Les mesures correctives mises en œuvre par l'entreprise ;
- L'importance de la thématique vis-à-vis du secteur d'activité de l'entreprise.

#### Les thématiques

Les controverses sont classées et conservées selon une thématique relevant du domaine social, environnemental ou de la gouvernance. Chaque thématique est ensuite détaillée en sous-thèmes.

| Environnement  | Social   | Gouvernance   |
|--|--|---|
| Pollution de l'air<br>Pollution de l'eau<br>Pollution du sol<br>Pollution auditive, visuelle ou olfactive<br>Obstacle à l'atténuation du changement climatique<br>Impact environnemental négatif des produits<br>Bien-être animal<br>Incidents ou accidents environnementaux | Licenciement<br>Harcèlement<br>Restructuration / plan social<br>Problèmes sociaux dans la chaîne d'approvisionnement<br>Conditions de travail précaires<br>Non-respect des contrats avec les fournisseurs/sous-traitants (dont délais de paiement)<br>Fuite de données / cyberattaque<br>Pratiques commerciales, de marketing ou de publicité trompeuses<br>Grèves<br>Discrimination au travail<br>Litiges avec les fournisseurs / sous-traitants (divers)<br>Conflits avec les communautés locales (divers)<br>Accident du travail / maladie professionnelle<br>Atteinte aux droits humains<br>Problèmes de sécurité des produits | Pratiques anti-concurrentielles<br>Blanchiment d'argent<br>Audit et gestion des risques<br>Fraude fiscale/évasion fiscale<br>Conflits d'intérêt<br>Violation de la propriété intellectuelle / litiges relatifs aux brevets<br>Corruption et pots-de-vin<br>Rémunération des dirigeants controversée<br>Délit d'initié<br>Autres problèmes de justice<br>Manque de transparence de la communication financière et non financière |

### 4.3.3. Décider

Les niveaux de controverses sont les suivants : « **Non significative** », « **Mineure** », « **Majeure** » et « **Critique** ».

A chaque niveau correspond une attitude et une démarche (réponse graduelle pouvant aller jusqu'à l'exclusion de la société en portefeuille) à mettre en œuvre.

En cas de controverse d'un niveau « **Non significative** », la controverse est répertoriée dans la base de données dédiée au suivi des controverses.

Pour une controverse de niveau « **Mineure** », la société concernée est mise sous-surveillance. Le titre est conservé dans le portefeuille. La controverse est suivie activement, afin de s'assurer qu'il n'y a pas d'éléments nouveaux qui justifieraient de revoir à la hausse le niveau de gravité de cette controverse.

En revanche lorsqu'une controverse est classée « **Majeure** », une procédure d'engagement est lancée. Son objectif est de dialoguer avec l'entreprise afin d'estimer au mieux l'étendue et la pertinence des mesures correctives qu'elle met en œuvre. Les principales étapes de cette procédure sont les suivantes :

- Envoi d'une lettre d'engagement à la société en portefeuille concernée. En fonction de son appréciation de la situation, le gérant est susceptible de réduire sa position.
- En cas d'absence de réponse, les analystes ESG décident ou non de l'envoi d'une seconde lettre, indiquant notamment à l'entreprise qu'elle risque l'exclusion ;
- En cas d'absence de réponse à la deuxième lettre et/ou dialogue, la société sera exclue, l'émetteur reçoit une lettre d'information lui explicitant sa sortie du fonds.

En cas d'identification d'une controverse jugée « **Critique** », l'équipe ISR convoque le comité Controverses afin de prendre les mesures appropriées. En effet, l'avènement d'une controverse « Critique » est un facteur d'exclusion des fonds ISR.

Le Comité Controverses est composé des membres suivants :

- L'équipe ESG ;
- L'équipe de gestion du fonds concerné ;
- Un membre de la Direction de la société de gestion ;
- Le RCCI.

La collégialité de la décision du Comité associée à sa composition permet d'assurer une prévention efficace de tout conflit d'intérêts potentiel.

#### **4.3.4. Suivi et dénouement de la controverse**

L'équipe ISR assure le suivi des controverses et réévalue le niveau de la controverse en cas d'évènements nouveaux liés aux démarches d'engagement initiées.

La réintégration des entreprises dans notre univers d'investissement à la suite d'une controverse peut être envisagée dans les circonstances suivantes :

- L'équipe ISR démontre que la controverse est désormais obsolète ou atténuée à la suite d'un dialogue constructif avec la société concernée ;
- Le Comité Controverses approuve la réintégration de l'émetteur.

## **5. Investissements « durables » (alignés sur la Taxonomie européenne) et investissements dans les énergies fossiles**

### **5.1. Encours gérés alignés avec la taxonomie**

Les investissements alignés à la Taxonomie sont les investissements réalisés dans des activités considérées comme durables sur le plan environnemental (dits « verts ») selon le règlement Taxonomie (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre pour faciliter l'investissement durable.

Ce règlement européen « Taxonomie » a mis en place cette classification des activités économiques en utilisant des critères scientifiques, afin d'aider les investisseurs à reconnaître les activités durables, c'est-à-dire « vertes ». Ces activités économiques « vertes » écologiquement durables doivent satisfaire 3 critères :

- Apporter une contribution substantielle à l'un des six objectifs environnementaux suivants : l'atténuation du changement climatique, l'adaptation au changement climatique, l'eau, l'économie circulaire, la pollution et la biodiversité.
- Ne pas avoir d'impact négatif significatif sur les 5 autres objectifs environnementaux ;
- Respecter des garanties minimales sociales (droits humains, etc.).

Les activités des entreprises alignées sur la Taxonomie sont exprimées en pourcentage :

- du chiffre d'affaires reflétant la part des revenus provenant des activités vertes des entreprises détenues ;
- des dépenses d'investissement (CapEx) montrant les investissements verts réalisés par les entreprises détenues, par exemple pour une transition vers une économie verte ;
- des dépenses opérationnelles (OpEx) reflétant les activités opérationnelles vertes des entreprises détenues. Les OPC affichent une proportion minimale (entre 0% et 100%) de leurs investissements alignés à la Taxonomie, dans leurs informations précontractuelles.

### 5.1.1. Statistiques sur la détention de Talence Gestion

|   |                   |
|---|-------------------|
| <b>Expositions (% de l'AUM Actions)</b>       | <b>29/12/2023</b> |
| <b>Part « verte » éligible à la Taxonomie</b> | <b>21,0</b>       |
| Taux de disponibilité de la donnée            | 72,6%             |

Valeur moyenne pondérée de tous les investissements qui sont destinés à financer ou sont associés à des activités économiques alignées sur la taxonomie, sur la base du **chiffre d'affaires**.

|  |                   |                   |
|--|-------------------|-------------------|
| <b>Expositions (% de l'AUM Actions)</b>      | <b>30/12/2022</b> | <b>29/12/2023</b> |
| <b>Part « verte » alignée à la Taxonomie</b> | <b>4,9</b>        | <b>6,9</b>        |
| Taux de disponibilité de la donnée           | 55,2%             | 67,2%             |

Valeur moyenne pondérée de tous les investissements qui sont destinés à financer ou sont associés à des activités économiques alignées sur la taxonomie, sur la base du **chiffre d'affaires**.

|  |                   |
|--|-------------------|
| <b>Expositions (% de l'AUM Actions)</b>      | <b>29/12/2023</b> |
| <b>Part « verte » alignée à la Taxonomie</b> | <b>9,7</b>        |
| Taux de disponibilité de la donnée           | 90,4%             |

Valeur moyenne pondérée de tous les investissements qui sont destinés à financer ou sont associés à des activités économiques alignées sur la taxonomie, sur la base du **CapEx**.

|  |                   |
|--|-------------------|
| <b>Expositions (% de l'AUM Actions)</b>      | <b>29/12/2023</b> |
| <b>Part « verte » alignée à la Taxonomie</b> | <b>4,7</b>        |
| Taux de disponibilité de la donnée           | 90,4%             |

Valeur moyenne pondérée de tous les investissements qui sont destinés à financer ou sont associés à des activités économiques alignées sur la taxonomie, sur la base du **OpEx**.

### 5.1.2. Statistiques au niveau du fonds Talence Humpact Emploi France

|  |                   |                   |
|--|-------------------|-------------------|
| <b>Expositions (% de l'AUM du fonds)</b>     | <b>30/12/2022</b> | <b>29/12/2023</b> |
| <b>Part « verte » alignée à la Taxonomie</b> | <b>13,1</b>       | <b>14,3</b>       |
| Taux de disponibilité de la donnée           | 80,8%             | 89,3%             |

Valeur moyenne pondérée de tous les investissements qui sont destinés à financer ou sont associés à des activités économiques alignées sur la taxonomie, sur la base du **chiffre d'affaires**.

|  |                   |
|--|-------------------|
| <b>Expositions (% de l'AUM du fonds)</b>     | <b>29/12/2023</b> |
| <b>Part « verte » alignée à la Taxonomie</b> | <b>11,0%</b>      |
| Taux de disponibilité de la donnée           | 100%              |

Valeur moyenne pondérée de tous les investissements qui sont destinés à financer ou sont associés à des activités économiques alignées sur la taxonomie, sur la base du **CapEx**.

|  |                   |
|--|-------------------|
| <b>Expositions (% de l'AUM du fonds)</b>     | <b>29/12/2023</b> |
| <b>Part « verte » alignée à la Taxonomie</b> | <b>5,5%</b>       |
| Taux de disponibilité de la donnée           | 100%              |

Valeur moyenne pondérée de tous les investissements qui sont destinés à financer ou sont associés à des activités économiques alignées sur la taxonomie, sur la base du **OpEx**.



### 5.1.3. Statistiques au niveau des fonds article 8

| Expositions (% de l'AUM du fonds)            | 30/12/2022 | 29/12/2023 |
|--|------------|------------|
| <b>Part « verte » alignée à la Taxonomie</b> | <b>7,3</b> | <b>9,5</b> |
| Taux de disponibilité de la donnée           | 73,5%      | 83,9%      |

Valeur moyenne pondérée de tous les investissements qui sont destinés à financer ou sont associés à des activités économiques alignées sur la taxonomie, sur la base du **chiffre d'affaires**.

## 5.2. Réduction et suivi des investissements dans les activités liées aux énergies fossiles

La consommation mondiale d'énergie primaire a poursuivi son ascension en 2023, atteignant un nouveau record pour la deuxième année consécutive. Avec une augmentation de 2%, elle a franchi la barre des 620 exajoules<sup>1</sup>, illustrant une demande croissante en ressources énergétiques. Malgré les efforts en faveur de la transition énergétique, les combustibles fossiles conservent leur domination dans le mix énergétique mondial. En 2023, leur part a atteint 81,5%, dépassant le niveau absolu de 2022 (81,9%).

Dans ce mix, l'utilisation accrue du charbon et du pétrole, plus intensifs en carbone, a entraîné une hausse des émissions de gaz à effet de serre liées à l'énergie. Les émissions de gaz à effet de serre liées à l'énergie ont ainsi franchi un nouveau record en 2023, dépassant pour la première fois les 40 gigatonnes de CO<sub>2</sub> (GtCO<sub>2</sub>).

Ces chiffres records soulignent l'urgence d'accélérer la transition vers un modèle énergétique durable et décarboné. Dans ce contexte, Talence Gestion a commencé à désinvestir une partie de ses investissements liés aux combustibles fossiles et à réorienter leurs portefeuilles vers des actifs plus durables, via une politique d'exclusion (des entreprises impliquées dans la production d'énergies fossiles, non conventionnels, ou qui développent de nouveaux projets liés au charbon) et le suivi d'indicateurs tels que les émissions GES (scope 1, 2 et 3) permettant de piloter et de réduire ces émissions dans certains portefeuilles qui affichent des objectifs liés à ce paramètre (comme nos fonds ISR). Voir plus de détails en partie 6.

### 5.2.1. Statistiques sur la détention de Talence Gestion

| Expositions (% de l'AUM Actions)   | 30/12/2022  | 29/12/2023  |
|--|-------------|-------------|
| <b>Exposition des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles (&gt;1 du chiffre d'affaires)</b> | <b>2,17</b> | <b>3,66</b> |
| <b>Part des activités liées aux énergies fossiles, en moyenne pondérée</b>                                     | <b>3,51</b> | <b>2,52</b> |
| Taux de disponibilité de la donnée   | 98,0%       | 98,2%       |

### 5.2.2. Statistiques au niveau du fonds article 9 (Talence Humpact Emploi France)

| Expositions (% de l'AUM du fonds)                     | 30/12/2022  | 29/12/2023 |
|---|-------------|------------|
| <b>Part des activités liées aux énergies fossiles</b> | <b>3,85</b> | <b>0</b>   |
| Taux de disponibilité de la donnée                    | 100%        | 100%       |

<sup>1</sup> Energy Institute - Statistical Review of World Energy 2024 - 20/06/24

Dans le cadre de sa stratégie d'investissement visant à réduire ses investissements dans des activités fossiles, le fonds ISR Talence Humpact Emploi France n'est plus impliqué indirectement dans le secteur des énergies fossiles. En effet, fin 2023, le fonds a en effet cédé sa position en GTT, un équipementier de rang 2 impliqué dans la chaîne de valeur (transport et stockage) du gaz naturel liquéfié (GNL, un combustible fossile dont l'extraction jusqu'à sa consommation finale contribuent aux émissions de GES).

### 5.2.3. Statistiques au niveau des fonds article 8

| Expositions (% de l'AUM du fonds)                     | 30/12/2022  | 29/12/2023  |
|---|-------------|-------------|
| <b>Part des activités liées aux énergies fossiles</b> | <b>3,22</b> | <b>2,26</b> |
| Taux de disponibilité de la donnée                    | 99,9%       | 100%        |

## 6. Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de l'Accord de Paris

Ratifié par près de 200 pays en 2015, l'Accord de Paris engage les signataires de contenir la hausse des températures en-dessous de 2°C tout en poursuivant les actions en cours pour la limiter à 1,5 degré, et ce, en réduisant les émissions mondiales de gaz à effet de serre (GES).

### 6.1. Approche mise en place

En tant qu'investisseur de long terme sur les marchés actions et intégrant historiquement dans sa démarche les enjeux environnementaux, Talence Gestion met en œuvre une approche qui s'appuie sur deux types de stratégies complémentaires pour gérer les risques climatiques au sein de ses portefeuilles d'investissement :

1. **Une stratégie d'atténuation**, qui vise à limiter l'exposition aux risques climatiques au niveau des entreprises investies. Cela peut se traduire par un engagement actionnarial auprès des entreprises pour les encourager à adopter des pratiques plus durables et à réduire leur empreinte carbone. L'efficacité de cette stratégie dépend de la capacité d'influence des investisseurs, c'est pour cela que Talence Gestion prend part à des coalitions et des lettres ouvertes avec d'autres investisseurs de grandes tailles afin de faire entendre leurs revendications communes (par exemple, [la coalition d'investisseurs alerte six grandes entreprises pétro-gazières européennes sur les insuffisances de leurs stratégies climat](#)).

En ce qui concerne les petites et moyennes capitalisations boursières, Talence Gestion engage des dialogues ciblés avec les entreprises exposées aux risques climatiques afin de les encourager à adopter des stratégies de transition ambitieuses et crédibles. Talence Gestion utilise également son droit de vote lors des assemblées générales pour promouvoir des pratiques environnementales durables.

2. **Une stratégie d'évitement**, qui vise à exclure de ses portefeuilles les entreprises actives dans des secteurs particulièrement émetteurs de gaz à effet de serre (comme l'extraction de charbon ou la production d'énergie fossile), le désinvestissement lorsque les stratégies de

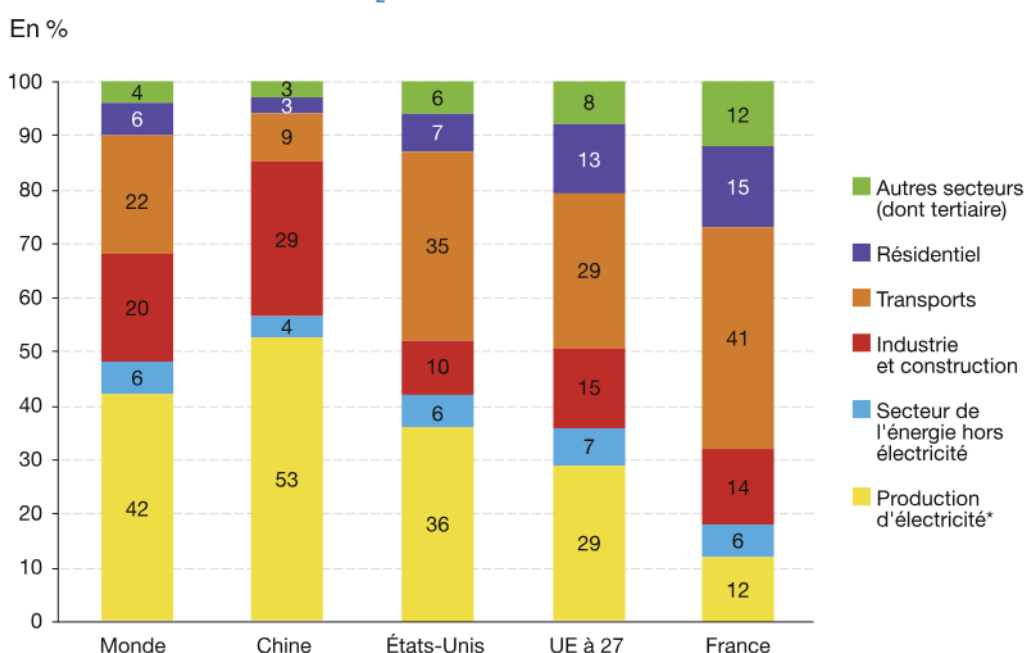
décarbonation des entreprises vers une économie bas-carbone ne sont pas jugées suffisamment ambitieuses.

Cette stratégie repose sur plusieurs piliers clés :

- **La collecte, l'évaluation et le pilotage des indicateurs GES** : Talence Gestion analyse les émissions de gaz à effet de serre des entreprises présentes dans ses portefeuilles. Cette analyse permet d'identifier les secteurs et les entreprises les plus performantes en matière de lutte contre le changement climatique.
- **Le suivi des engagements de décarbonation des entreprises** : En s'appuyant sur l'expertise de la Science Based Targets initiative (SBTi), Talence Gestion suit les trajectoires de décarbonation des entreprises en portefeuille. L'objectif de ce suivi est de s'assurer que ces entreprises s'engagent sur des trajectoires compatibles avec les objectifs de l'Accord de Paris.
- **Le non-investissement ou le désinvestissement** : Talence Gestion a mis en place des politiques d'exclusion envers les entreprises exposées aux industries extractives d'énergies fossiles (pétrole, gaz et charbon).

Aujourd'hui, la majorité des entreprises sont consommatrices d'énergie fossile et donc tous les secteurs de l'économie sont concernés par le risque de transition. Ainsi, la mise en place de stratégies de transition s'étend bien au-delà des seuls secteurs énergétiques. Il s'agit d'une transformation profonde qui doit toucher tous les domaines de l'économie pour parvenir à une réduction significative des émissions de GES. La transition bas-carbone concerne également des domaines à fort impact environnemental tels que l'agriculture, l'industrie, le bâtiment et les transports. Ces secteurs, piliers de l'économie, doivent repenser leurs pratiques pour s'inscrire dans une trajectoire compatible avec l'Accord de Paris.

#### ORIGINE DES ÉMISSIONS DE CO<sub>2</sub> DUES À LA COMBUSTION D'ÉNERGIE EN 2020



\* Y compris cogénération et autoproduction.

Source : AIE, 2022

**Sur le volet exclusion**, Talence Gestion a appliqué la stratégie d'exclusion dédiée aux entreprises impliquées dans les secteurs énergétiques suivante à l'échelle de la société de gestion :

- Les sociétés dont l'activité est exposée au charbon thermique à plus de 5% de son chiffre d'affaires.

Pour ses fonds article 8, les gérants ne peuvent pas investir dans :

- Les sociétés qui investissent dans de nouveaux projets liés au charbon ;
- Les sociétés dont le chiffre d'affaires provenant du pétrole et gaz non conventionnel est supérieur à 5%.

Enfin, à l'échelle de son fonds ISR et article 9, les gérants ne peuvent pas investir dans :

- Les sociétés dont l'activité est directement liée au pétrole conventionnel ;
- Les sociétés dont l'activité est directement liée au charbon ;
- Les sociétés dont la capacité de production d'électricité à partir du charbon dépasse 5 GW.

**Au-delà de cette stratégie d'exclusion sectorielle dédiée aux entreprises du secteur des énergies fossiles**, Talence Gestion utilise la méthode FED pour analyser la performance environnementale des entreprises dans lesquelles elle investit. Cette méthode se base sur des données extra-financières et permet d'identifier les entreprises qui présentent les impacts négatifs les plus importants sur l'environnement.

Les 5 principales incidences négatives (PAI) analysées par la méthode FED sont les suivantes :

- Émissions de GES : Scope 1, Scope 2, Scope 3 et émissions totales de GES.
- Empreinte carbone : Intensité carbone (tCO<sub>2</sub>e/M€ investis).
- Intensité de GES : Intensité de GES des entreprises financées (tCO<sub>2</sub> eq/M€ de chiffre d'affaires).
- Exposition au secteur des combustibles fossiles : % d'exposition à des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles.
- Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique : Consommation d'énergie en GWh par million d'€ de revenus des entreprises financées, par secteur à fort impact climatique.

L'analyse de ces indicateurs permet d'identifier les entreprises qui affichent les moins bonnes pratiques au niveau sectoriel. Les 5% des entreprises les plus émettrices sont considérées comme nuisibles à l'environnement et ne sont pas considérées comme des « investissements durables ».

## **6.2. Suivi des émissions GES**

Guidées par une vision à long terme, les équipes de gestion sont conscientes de l'importance que revêt l'intégration des enjeux climatiques dans les stratégies d'investissement. Elles sont convaincues que la prise en compte des risques et opportunités liés au changement climatique est un facteur déterminant pour la performance financière et extra-financière des portefeuilles.

Cet engagement se concrétise par l'élaboration d'une stratégie d'investissement qui s'efforce de se rapprocher des ambitions de l'Accord de Paris. Cet accord international vise à limiter le réchauffement climatique à 1,5°C par rapport aux niveaux préindustriels. Pour y parvenir, les investissements dans des sociétés qui mettent en place une stratégie de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation aux impacts du changement climatique sont privilégiés.

Talence Gestion a pour ambition d'établir des objectifs quantitatifs de réduction carbone à horizon 2030 et d'investir dans des sociétés qui se sont fixées pour objectif la neutralité carbone en 2050. Fin 2023, Talence Gestion n'est pas en mesure de fixer un objectif de décarbonation de ses portefeuilles à horizon 2030 et 2050 pour les raisons suivantes :

- Près d'un tiers (31%) des entreprises détenues au sein de la conservation Actions de Talence Gestion n'ont pas fixé d'objectifs de décarbonation compatible avec les accords de Paris ;
- Plus d'un tiers (37,4%) des entreprises détenues au sein de la conservation Actions de Talence Gestion sont constituées des petites et moyennes capitalisations boursières (inférieures à 5 milliards d'euros), soit des ETI et PME cotées qui ne publieront les données CSRD qu'en 2028-2029, ce qui rend difficile le suivi des objectifs de décarbonation de ces entreprises.
- La transparence des fonds externes sélectionnés par la Gestion Privée est en cours de finalisation, ce qui permettra le suivi complet des objectifs de décarbonation des entreprises détenues directement et indirectement du périmètre de la Gestion Privée.

Néanmoins, il est à noter qu'à fin d'année 2023, la conservation Actions de Talence Gestion affiche une empreinte carbone (émission Scope 1, 2 et 3 et une intensité carbone) relativement bonne par rapport au CAC 40, le principal indice boursier de la Bourse de Paris (voir chiffres ci-dessous en partie 6.1.1)

### 6.2.1. Statistiques sur la détention de Talence Gestion

| <b>Intensité carbone, scope 1 et 2 (Mt CO2 eq. /M€ de CA)</b> | <b>29/12/2023</b> |
|---|-------------------|
| <b>Conservation Talence Gestion (détention Actions)</b>       | <b>89,5</b>       |
| Taux de disponibilité de la donnée                            | 88%               |
| <b>CAC 40</b>   | <b>124,4</b>      |
| Taux de disponibilité de la donnée                            | 100%              |
| <b>CAC Mid &amp; Small</b>                                    | <b>92,0</b>       |
| Taux de disponibilité de la donnée                            | 91%               |

| <b>Emissions GES, scope 1 et 2 (Mt CO2 eq)</b>          | <b>29/12/2023</b> |
|---|-------------------|
| <b>Conservation Talence Gestion (détention Actions)</b> | <b>2,5</b>        |
| Taux de disponibilité de la donnée                      | 88%               |
| <b>CAC 40</b>   | <b>8,1</b>        |
| Taux de disponibilité de la donnée                      | 100%              |
| <b>CAC Mid &amp; Small</b>                              | <b>0,4</b>        |
| Taux de disponibilité de la donnée                      | 91%               |

| <b>Emissions GES, scope 3 (Mt CO2 eq)</b>               | <b>29/12/2023</b> |
|---|-------------------|
| <b>Conservation Talence Gestion (détention Actions)</b> | <b>19,9</b>       |
| Taux de disponibilité de la donnée                      | 86%               |
| <b>CAC 40</b>   | <b>92,5</b>       |
| Taux de disponibilité de la donnée                      | 100%              |
| <b>CAC Mid &amp; Small</b>                              | <b>5,22</b>       |
| Taux de disponibilité de la donnée                      | 90%               |

### 6.2.2. Statistiques au niveau du fonds article 9 (Talence Humpact Emploi France)

Talence Gestion effectue un suivi spécifique du portefeuille Talence Humpact Emploi France par rapport à son indice de référence le CAC 40 ESG, en se basant sur les poids des sociétés qui les composent.

Dans le cadre de la labellisation ISR du fonds, les gérants s'engagent à obtenir une meilleure performance en matière environnementale, notamment via la mesure de l'intensité carbone Scope 1 et 2. Son niveau doit surperformer son indice de référence, c'est-à-dire que l'intensité carbone de l'ensemble des entreprises sélectionnées doit ressortir plus faible que celle du CAC 40 ESG (calculs réalisés en moyenne pondérée).

| <b>Intensité carbone 2022, scope 1 et 2 (Mt CO2 eq. /M€ de CA)</b> | <b>29/12/2023</b> |
|--|-------------------|
| <b>Fonds Talence Humpact Emploi France</b>                         | <b>105,3</b>      |
| Taux de disponibilité de la donnée                                 | 95%               |
| <b>CAC 40 ESG</b>  | <b>126,6</b>      |
| Taux de disponibilité de la donnée                                 | 100%              |

Par ailleurs, dans une optique de transparence et afin de limiter dans l'analyse certains biais qui pourraient être provoqués par le calcul d'une intensité rapporté à une donnée financière, les émissions GES des scopes 1 et 2 sont également suivies en données absolues, en moyenne pondérée du fonds et des indices. Ainsi la moyenne pondérée des émissions de CO2 du fonds Talence Humpact Emploi France représente 2,5 mT CO2eq, à comparer à 4,4 mT CO2eq pour l'indice CAC 40 ESG comme le montre le tableau ci-dessous.

| <b>Emission GES 2022, scope 1 et 2 (Mt CO2 eq.) - Données pondérées</b> | <b>29/12/2023</b> |
|---|-------------------|
| <b>Fonds Talence Humpact Emploi France</b>                              | <b>2,5</b>        |
| Taux de disponibilité de la donnée                                      | 95%               |
| <b>CAC 40 ESG</b>   | <b>4,4</b>        |
| Taux de disponibilité de la donnée                                      | 100%              |

Également, les émissions GES sur le scope 3 sont suivies, via les données du CDP. Ainsi, en absolue et en intensité, l'empreinte du fonds est plus de trois fois inférieure à celle de son indice de référence (tableau ci-dessous).

| <b>Emission GES 2022, scope 3 (Mt CO2 eq.) - Données pondérées</b> | <b>29/12/2023</b> |
|--|-------------------|
| <b>Fonds Talence Humpact Emploi France</b>                         | <b>10,4</b>       |
| Taux de disponibilité de la donnée                                 | 93%               |
| <b>CAC 40 ESG</b>  | <b>49</b>         |
| Taux de disponibilité de la donnée                                 | 100%              |

En tonnes d'équivalent CO2, l'information est disponible pour 93% des entreprises détenues dans le fonds Talence Humpact Emploi France en 2022. L'intensité carbone du scope 3 s'élève à 670 Mt CO2 eq. /M€ de CA, à comparer à 1 202,7 pour son indice de référence le CAC 40 ESG.

| <b>Intensité carbone 2022, scope 3 (Mt CO2 eq. /M€ de CA)</b> | <b>29/12/2023</b> |
|---|-------------------|
| <b>Fonds Talence Humpact Emploi France</b>                    | <b>670</b>        |
| Taux de disponibilité de la donnée                            | 93%               |
| <b>CAC 40 ESG</b>   | <b>1 202,7</b>    |
| Taux de disponibilité de la donnée                            | 100%              |

### **6.3. Suivi des engagements des entreprises vis-à-vis de l'Accord de Paris**

Parallèlement aux engagements pris par les Etats dans le cadre des Accords de Paris sur le climat, la Science Based Targets initiative (SBTi) propose aux entreprises une démarche volontaire de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

L'ambition de la SBTi est d'accompagner les entreprises dans la définition d'objectifs de décarbonation alignés sur les recommandations scientifiques, en vue de limiter le réchauffement climatique à 1,5°C par rapport à l'ère préindustrielle.

En s'appuyant sur une méthodologie scientifique, la SBTi permet aux entreprises de :

- Évaluer leurs émissions de gaz à effet de serre actuelles et futures.
- Définir des objectifs de réduction ambitieux et réalistes, en accord avec les objectifs de l'Accord de Paris.
- Mettre en place des plans d'action concrets pour atteindre leurs objectifs.
- Suivre leurs progrès et rendre compte de leurs actions.

Une trajectoire de réduction de CO2 d'une entreprise validée par la Science Based Targets initiative (SBTi) démontre l'engagement de celle-ci dans la lutte contre le changement climatique.

Ainsi, Talence Gestion prend en compte les données qui proviennent du SBTi pour piloter ses allocations et évaluer la trajectoire climat de ses portefeuilles. La trajectoire 1,5°C est la plus ambitieuse et exige des réductions d'émissions plus importantes et plus rapides que la trajectoire 2°C.

### 6.3.1. Statistiques au niveau de la détention de Talence Gestion

| Répartition des trajectoires de décarbonation des entreprises détenues | 29/12/2023 |
|--|------------|
| Trajectoire 1,5°C  | 49%        |
| Trajectoire 2°C  | 9%         |
| Trajectoire bien inférieure à 2°C                                      | 0%         |
| Trajectoire "en cours d'audit"   | 11%        |
| Pas de trajectoire   | 31%        |

Source des données: SBTi – moyenne pondérée

#### Comparaison avec les indices français :

| Répartition des trajectoires de décarbonation du CAC 40 | 29/12/2023 |
|---|------------|
| Trajectoire 1,5°C                                       | 57%        |
| Trajectoire 2°C   | 0%         |
| Trajectoire bien inférieure à 2°C                       | 16%        |
| Trajectoire "en cours d'audit"                          | 13%        |
| Pas de trajectoire                                      | 14%        |

Source des données: SBTi

| Répartition des trajectoires de décarbonation du CAC Mid & Small | 29/12/2023 |
|--|------------|
| Trajectoire 1,5°C  | 33%        |
| Trajectoire 2°C  | 0%         |
| Trajectoire bien inférieure à 2°C                                | 5%         |
| Trajectoire "en cours d'audit"                                   | 17%        |
| Pas de trajectoire   | 45%        |

Source des données: SBTi

En France, les entreprises du CAC 40 affichent un engagement plus marqué dans la transition climatique par rapport aux entreprises du CAC Mid&Small.

En effet, 57 % des entreprises du CAC 40 (moyenne pondérée) ont réalisé ces audits, contre seulement 33 % pour celles du CAC Mid&Small. Et lorsque l'on considère les entreprises n'ayant pas de trajectoire : uniquement 14 % pour les grandes capitalisations contre 45 % pour les Mid&Small. Cette tendance s'explique par les ressources financières plus importantes des grandes entreprises.

### 6.3.2. Statistiques au niveau du fonds article 9 (Talence Humpact Emploi France)

| Répartition des trajectoires de décarbonation des entreprises détenues | 29/12/2023 |
|--|------------|
| Trajectoire 1,5°C  | 50%        |
| Trajectoire 2°C  | 18%        |
| Trajectoire bien inférieure à 2°C                                      | 0%         |
| Trajectoire "en cours d'audit"   | 8%         |
| Pas de trajectoire   | 24%        |

Source des données: SBTi – moyenne pondérée



Dans le tableau ci-dessus, les entreprises du portefeuille dans la majorité (plus de 76%) au 29/12/2023 ont défini un objectif de décarbonation certifié SBTi contre un taux de 60% à fin 2022. Dans le détail :

- 18% des entreprises affichent une trajectoire bien inférieure à 2°C contre 14% en 2022 ;
- et 50% ont défini un objectif de décarbonation aligné à 1,5°C, conforme aux Accords de Paris, contre 38% en 2022.

### 6.3.3. Statistiques au niveau des fonds article 8

| Répartition des trajectoires de décarbonation des entreprises détenues | 29/12/2023 |
|--|------------|
| Trajectoire 1,5°C  | 41%        |
| Trajectoire 2°C  | 4%         |
| Trajectoire bien inférieure à 2°C                                      | 0%         |
| Trajectoire "en cours d'audit"   | 13%        |
| Pas de trajectoire   | 42%        |

Source des données: SBTi – moyenne pondérée

En ce qui concerne les fonds article 8 : Horizon Leaders Europe (HLE) et Talence Epargne Utile (TEU), nous avons noté un doublement de l'alignement à l'objectif 1,5°C. En effet, plus de 41% des sociétés y sont alignées en 2023 contre 22% en 2022.

De plus, la proportion de sociétés en audit et n'ayant pas de trajectoire est en baisse passant de 72% en 2022 à 54% en 2023.

## 6.4. Suivi de l'efficacité énergétique des entreprises

L'efficacité énergétique désigne l'utilisation optimale de l'énergie pour obtenir le même niveau de service ou de production avec une consommation réduite d'énergies ou en privilégiant des sources d'énergie décarbonées. Pour les entreprises, cela commence par un audit énergétique afin d'identifier les zones de gaspillage, suivi de l'adoption de technologies performantes et d'améliorations structurelles, comme une meilleure isolation et l'automatisation des processus.

En intégrant les sources d'énergie renouvelable dans leur mix énergétique, les entreprises peuvent non seulement optimiser leur consommation mais aussi réduire leur dépendance aux énergies fossiles. La réduction de la consommation d'énergie fossile des entreprises diminue leurs émissions de gaz à effet de serre, contribuant ainsi à la lutte contre le changement climatique. Les énergies renouvelables, telles que le solaire, l'éolien, la biomasse et l'hydrogène complètent les efforts d'efficacité énergétique.

Talence Gestion encourage cette démarche auprès des entreprises au sein de ses portefeuilles par un suivi de la part d'énergies renouvelables dans leur mix énergétique. En intégrant l'efficacité énergétique dans leur stratégie, les entreprises peuvent améliorer leur performance économique et environnementale. Ces évolutions constituent un levier majeur pour la transition vers des modèles économiques plus durables et résilients.

### 6.4.1. Statistiques sur la détention de Talence Gestion

| Expositions (% de l'AUM Actions)               | 30/12/2022 | 29/12/2023 |
|--|------------|------------|
| Part de la consommation d'énergie renouvelable | 25,7       | 31,6       |
| Taux de disponibilité de la donnée             | 75,8%      | 82,7%      |

### 6.4.2. Statistiques au niveau du fonds article 9 (Talence Humpact Emploi France)

| Expositions (% de l'AUM du fonds)              | 30/12/2022 | 29/12/2023 |
|--|------------|------------|
| Part de la consommation d'énergie renouvelable | 25,0       | 32,3       |
| Taux de disponibilité de la donnée             | 74,5%      | 93,3%      |

### 6.4.3. Statistiques au niveau des fonds article 8

| Expositions (% de l'AUM du fonds)              | 30/12/2022 | 29/12/2023 |
|--|------------|------------|
| Part de la consommation d'énergie renouvelable | 26,1       | 28,2       |
| Taux de disponibilité de la donnée             | 77,7%      | 85,5%      |

## 7. Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

L'exploitation par l'homme des ressources naturelles et des services rendus par la nature croît de façon exponentielle et menace son intégrité. En 2009, l'équipe internationale de chercheurs du Stockholm Resilience Center<sup>2</sup> a défini le concept de **limites planétaires**. Ils ont identifié les seuils au-delà desquels les équilibres naturels terrestres pourraient être déstabilisés et les conditions de vie sur Terre devenir défavorables à l'humanité. En septembre 2023, les chercheurs tirent la sonnette d'alarme : six des neuf limites planétaires ont été franchies.

De plus, la **moitié du PIB mondial reposerait sur des services rendus par la nature**, et le dysfonctionnement des principaux services écosystémiques représenterait un coût annuel de 125 trillions de dollars soit 1,5 fois le PIB mondial<sup>3</sup>.

### 7.1. Approche mise en place

Dans ce contexte, Talence gestion a renforcé son processus de suivi de la biodiversité et intègre désormais la notion de dépendance au capital naturel et aux services écosystémiques et d'impacts dans sa politique de gestion des risques.

Une stratégie d'alignement a été mise en place, en s'appuyant sur le Cadre Mondial pour la Biodiversité (CDB)<sup>4</sup> de Kunming-Montréal. Ainsi, Talence Gestion s'engage en faveur de la protection de la biodiversité, via :

<sup>2</sup> [Stockholm Resilience Center/](#)

<sup>3</sup> Costanza et al. (2014)

<sup>4</sup> [Cadre Mondial pour la Biodiversité](#) (page 9 à 14)

## **Une intégration dans sa stratégie d'investissement et d'engagement des cibles fixées par la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) :**

- **Cible 7** : Réduire les risques liés à la pollution et les incidences négatives de la pollution provenant de toutes les sources d'ici à 2030, en les portant à des niveaux sans danger pour la biodiversité et les fonctions et services écosystémiques
- **Cible 15** : Agir pour que les grandes entreprises rendent des comptes au sujet de leurs effets sur la biodiversité et réduisent leurs conséquences négatives sur la nature.

## **Une intégration dans son processus d'analyse extra-financière, de l'évaluation sectorielle des dépendances aux services écosystémiques rendus par la nature et des impacts des entreprises sur la biodiversité.**

### **7.2. Suivi des risques sur la biodiversité des entreprises détenues**

La politique Biodiversité de Talence Gestion vise à limiter l'exposition à des sociétés ayant les incidences les plus graves et irrémédiables sur la biodiversité.

Talence s'appuie en matière de biodiversité sur :

**Une analyse qualitative** des politiques et pratiques des sociétés lorsque les enjeux sont matériels, est mise en place à partir des critères principaux suivants :

- L'entreprise dispose d'une politique Biodiversité pour évaluer ses risques, dépendances aux services écosystémiques et impacts sur la biodiversité ;
- L'entreprise dispose d'un plan de gestion de l'eau ;
- L'entreprise dispose d'un plan de gestion des déchets.

Ces critères extra-financiers liés à la biodiversité sont évalués et contribuent à la notation FED final pour 15 points sur 100.

**Une analyse quantitative** permet d'identifier les secteurs ayant un fort impact sur la biodiversité.

- Analyse et évaluation du PAI 8 : Utilisation des données du Carbon Disclosure Project (CDP) pour évaluer les **impacts négatifs sur l'eau** des entreprises dans lesquelles elle investit. Talence Gestion identifie les entreprises et les secteurs nécessitant une attention particulière en matière de gestion de l'eau et exige la mise en place un plan de gestion de l'eau sous peine de ne pas être considérées comme « durables ».
- Analyse et évaluation du PAI 9 : Utilisation des données du Carbon Disclosure Project (CDP) pour évaluer la **gestion des déchets** des entreprises dans lesquelles elle investit. Talence Gestion exige la mise en place d'un plan de gestion des déchets sous peine de ne pas être considérées comme « durables ». Les données extra-financières sur le sujet de la gestion des déchets dangereux et déchets radioactifs restent encore insuffisantes, c'est un enjeu sur lequel les entreprises sont encore engagées.

- A partir des données **ENCORE**, Talence Gestion mesure la part de ses actifs investis en Actions et qui est liée aux secteurs ayant de fortes dépendances et des impacts importants sur la biodiversité

### 7.2.1. Politique d'exclusions

Talence Gestion a pris la décision d'exclure systématiquement certaines activités jugées néfastes pour la préservation de la nature et de la biodiversité au sein de son fonds article 9 et labellisé ISR. Les activités suivantes sont exclues du fonds :

- Production de **pesticides**. L'appellation « pesticides » regroupe deux familles de substances : Les biocides, destinées à détruire, repousser ou rendre inoffensifs des organismes nuisibles tels que les insectes, les rongeurs, les bactéries, les moisissures, les algues, etc. et les produits phytopharmaceutiques ou phytosanitaires, utilisés pour protéger des espèces végétales cultivées contre les insectes nuisibles et les maladies, et en améliorer les rendements. Les impacts négatifs relatifs à l'utilisation des pesticides peuvent être : le déclin des populations d'insectes et de pollinisateurs, en lien en particulier avec les insecticides et notamment les néonicotinoïdes, la perturbation de la biodiversité et des écosystèmes, par la disparition directe ou indirecte de certaines espèces animales ou végétales, la pollution de l'eau (nappes phréatiques par exemple), la pollution des sols (amoindrissant de fait la fertilité et la santé des sols)
- Production d'**huile de palme** : A partir des données CDP sur l'évaluation du risque de déforestation, nous appliquons une exclusion aux producteurs et négociants des matières premières agricoles jugées à haut risque de déforestation par la Stratégie Nationale contre la Déforestation Importée française et la réglementation européenne « EU Deforestation-Free Regulation » (EUDR), c'est à dire les acteurs produisant ou commercialisant notamment de l'huile de palme.
- Production d'**OGM** : « Organisme Génétiquement Modifié ». Sur le plan scientifique, il n'en existe pas de définition unique, mais le terme est généralement associé à un organisme (animal, végétal, bactérie) qui a été modifié par des techniques de génie génétique. Ces techniques, réalisées en laboratoire, permettent d'ajouter de nouveaux gènes, ou de supprimer ou modifier des gènes déjà présents dans l'organisme, afin, généralement, de lui faire acquérir de nouvelles caractéristiques.  
D'un point de vue réglementaire, les textes européens (et en particulier la directive européenne 2001/18/CE) définissent un OGM comme un « organisme, à l'exception des êtres humains, dont le matériel génétique a été modifié d'une manière qui ne s'effectue pas naturellement par multiplication et/ou par recombinaison naturelle ».

### 7.2.2. Politique d'engagement

Talence Gestion a mis en place pour l'année 2024 des dialogues ciblés avec certaines entreprises au sein desquelles les fonds (article 9 en priorité puis article 8) sont investis. Cette démarche vise à contrôler les dépendances au capital naturel des entreprises en portefeuille et les inciter à réduire leurs impacts sur la biodiversité via des objectifs concrets de réduction de la pollution à horizon 2030.

### 7.3. Analyses sectorielles des dépendances et impacts sur la biodiversité

Talence Gestion met en œuvre une analyse sectorielle en lien avec les données ENCORE (de mars 2023) permettant d'identifier les secteurs les plus à risques, en termes de dépendances aux services écosystémiques et ceux qui affichent le plus d'impacts sur la biodiversité.

L'analyse des risques biodiversité est ainsi séparée en deux catégories principales :

#### 1. Dépendances aux services écosystémiques

Cette première analyse examine comment les activités d'un secteur dépendent des services fournis par les écosystèmes. Ces services peuvent par exemple inclure la qualité des sols et de l'eau, la régulation du climat, la lutte contre les maladies, la bio-remédiation, la filtration, la pollinisation, etc.

En se basant sur l'évaluation ENCORE, les sous-industries suivantes sont considérées comme ayant la plus forte dépendance aux services écosystémiques :

| Sous-industrie              | Score dépendances |
|-----------------------------|-------------------|
| Produits agricoles          | 23                |
| Produits forestiers         | 17                |
| Construction de logements   | 16                |
| Construction et ingénierie  | 16                |
| Autoroutes et voies ferrées | 16                |

Les secteurs les plus dépendants, selon l'analyse de Talence Gestion, ont été identifiés selon le nombre de dépendances aux systèmes écosystémiques identifiées par la base ENCORE. Une attention particulière est portée aux sous-industries qui dépendent à plus de la moitié des systèmes écosystémiques, c'est-à-dire 15 systèmes écosystémiques et plus.

Ces sous-industries « fortement dépendantes » sont les suivantes : Produits agricoles, Produits forestiers, Construction de maisons, Construction et ingénierie, Autoroutes et voies ferrées, Pièces détachées et équipement automobile, Fabricants d'automobiles, Ameublement, Appareils ménagers, Fabricants de motos, Pneus et caoutchouc, Équipement et services pour le pétrole et le gaz, Aérospatiale et défense, Machines agricoles, Machines de construction et camions lourds, Équipement électrique lourd, Machines industrielles, Camionnage, Conteneurs en métal et en verre, Engrais et produits chimiques agricoles et Services de distribution d'eau.

#### 2. Impacts des secteurs sur la biodiversité

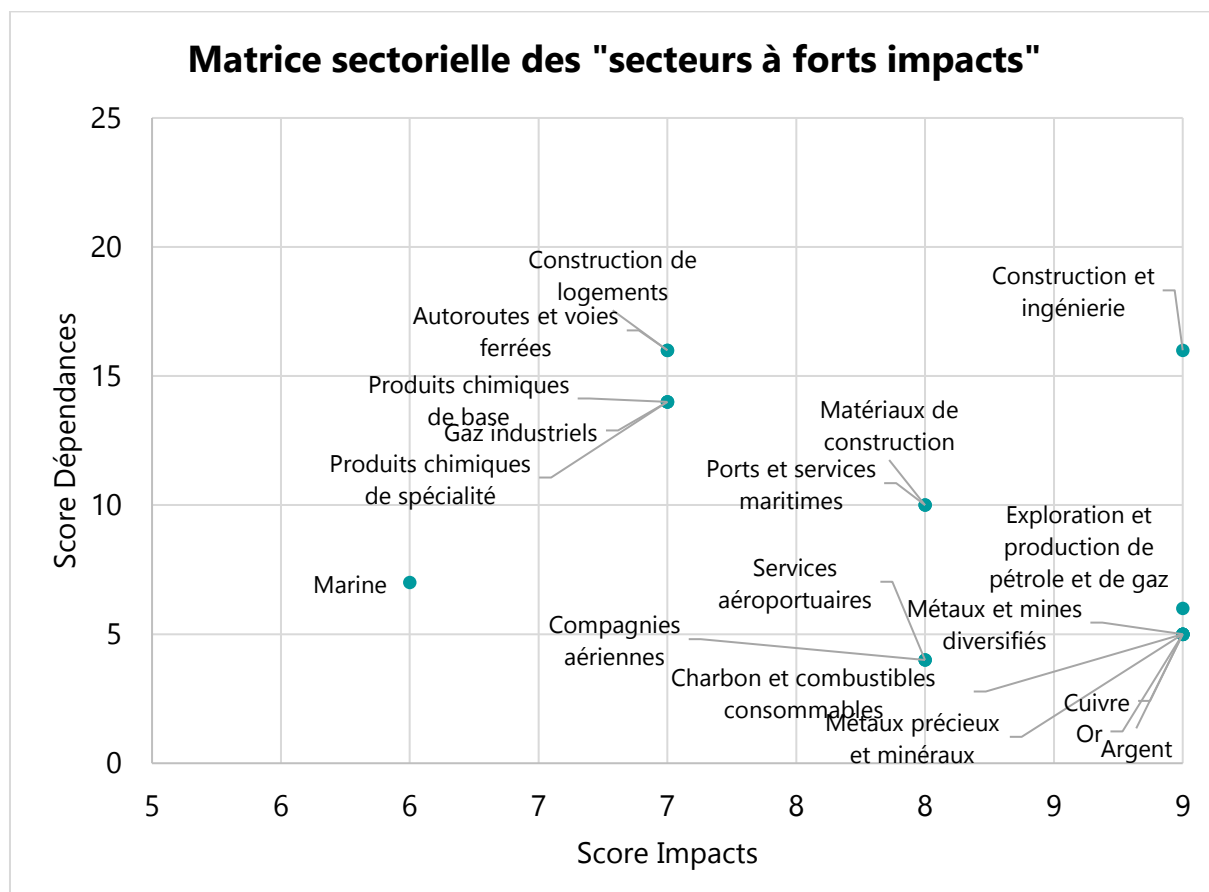
Cette seconde analyse examine comment les activités d'un secteur peuvent avoir un impact négatif sur la biodiversité. Cela peut inclure les émissions de GES, l'utilisation de l'écosystème marin, la pollution des sols ou de l'eau, etc.

Afin d'évaluer la matérialité des impacts des industries sur la biodiversité par l'évaluation ENCORE, Talence Gestion prend en compte deux dimensions principales :

- Le nombre d'impacts identifiés pour chaque secteur ; et

- Le niveau de matérialité attribué à chaque impact (de "Très faible" à "Très élevée"), reflétant l'importance relative de chaque impact potentiel.

En combinant ces deux éléments, il est possible de dresser une classification des secteurs en fonction de leur niveau de matérialité des impacts (dans le graphique ci-dessous, Talence Gestion a isolé les « secteurs à forts impacts » ayant au moins 6 impacts forts ou très forts répertoriés par la base ENCORE.



### 7.3.1. Statistiques sur la détention de Talence Gestion

| Expositions (% de l'AUM Actions)                              | 30/12/2022  | 29/12/2023  |
|---|-------------|-------------|
| <b>Secteurs à « forts impacts »</b>                           | <b>8,7</b>  | <b>7,7</b>  |
| Taux de disponibilité de la donnée                            | 100%        | 100%        |
| <b>Existence d'une politique dédiée à la biodiversité</b>     | <b>65,5</b> | <b>66,7</b> |
| Taux de disponibilité de la donnée                            | 88,6%       | 84,2%       |
| <b>Existence d'une politique de réduction des déchets</b>     | <b>83,2</b> | <b>82,7</b> |
| Taux de disponibilité de la donnée                            | 88,6%       | 86,8%       |
| <b>Existence d'une politique de réduction de la pollution</b> | <b>18,3</b> | <b>32,9</b> |
| Taux de disponibilité de la donnée                            | 49,6%       | 88,6%       |

### 7.3.2. Statistiques au niveau du fonds article 9 (Talence Humpact Emploi France)

| Expositions (% de l'AUM du fonds)                             | 30/12/2022  | 29/12/2023  |
|---|-------------|-------------|
| <b>Secteurs à « forts impacts »</b>                           | <b>8,4</b>  | <b>7,7</b>  |
| Taux de disponibilité de la donnée                            | 100%        | 100%        |
| <b>Existence d'une politique dédiée à la biodiversité</b>     | <b>68,9</b> | <b>68,1</b> |
| Taux de disponibilité de la donnée                            | 87,3%       | 87,3%       |
| <b>Existence d'une politique de réduction des déchets</b>     | <b>86,1</b> | <b>85,5</b> |
| Taux de disponibilité de la donnée                            | 89,4%       | 90,6%       |
| <b>Existence d'une politique de réduction de la pollution</b> | <b>30,1</b> | <b>36,2</b> |
| Taux de disponibilité de la donnée                            | 81,9%       | 82,6%       |

### 7.3.3. Suivi des dépendances des entreprises détenues aux services écosystémiques

| Expositions (% de l'AUM Actions)                           | 30/12/2022 | 29/12/2023 |
|--|------------|------------|
| Dépendance au climat mondial                               | 36,2       | 36,1       |
| Dépendance à plus de la moitié des services écosystémiques | 12,6       | 11,9       |
| Taux de disponibilité de la donnée                         | 100%       | 100%       |

## 8. Intégration des risques climatiques et de biodiversité

Pour prendre en compte ses risques de durabilité climatiques et de biodiversité, Talence Gestion structure progressivement ses stratégies et met en place 3 étapes :

- L'identification des risques
- La quantification des risques
- La mise en application d'une stratégie de gestion des risques

### 8.1. Identification des risques

La diminution du capital naturel, qui englobe les ressources naturelles (biodiversité, terres et eau, etc.), représente une menace croissante pour les entreprises. Cette dégradation peut engendrer trois types de risques majeurs :

#### 8.1.1. Risque physique (impacts) :

- **Perturbations des chaînes d'approvisionnement** : La dépendance aux ressources naturelles expose les entreprises aux impacts physiques liés à leur raréfaction ou à leur dégradation. Sécheresses, inondations, dégradation des sols, épuisement des ressources minières, etc., peuvent perturber les activités de production et d'approvisionnement, engendrant des coûts supplémentaires et des pertes de revenus.
- **Augmentation des coûts d'exploitation** : La raréfaction des ressources naturelles peut entraîner une augmentation des prix des matières premières, impactant directement la rentabilité des entreprises.

- **Phénomènes climatiques extrêmes** : Phénomènes météorologiques extrêmes liés au changement climatique, tels que les ouragans ou les inondations, peuvent causer des dommages importants aux infrastructures, entraînant des interruptions d'activité et des pertes financières.

### 8.1.2. Risque de transition (décisions politiques, habitudes de consommation, etc.) :

- **Renforcement des réglementations environnementales** : Mise en place de normes plus contraignantes pour limiter les émissions polluantes, la consommation d'eau ou l'utilisation de ressources non renouvelables, pouvant obliger les entreprises à adapter leurs modes de production.
- **Évolution des technologies** : L'émergence de nouvelles technologies plus durables et plus économes en ressources peut rendre obsolètes les technologies et les modèles d'affaires traditionnels, fragilisant les entreprises qui ne parviennent pas à s'adapter.
- **Changement des habitudes de consommation** : Les consommateurs sont de plus en plus soucieux de l'impact environnemental de leurs choix et privilégient des produits et services plus durables, pouvant pénaliser les entreprises qui ne s'adaptent pas.

### 8.1.3. Risque de responsabilité (implications financières et juridiques) :

- **Détérioration de l'image de marque** : Les entreprises perçues comme ayant un impact négatif sur l'environnement peuvent subir une dégradation de leur image de marque, ce qui peut se traduire par une perte de confiance des clients, des investisseurs et des partenaires commerciaux.
- **Litiges environnementaux** : Responsabilité civile ou pénale engagée pour des dommages causés à l'environnement par les activités de l'entreprise.
- **Coûts de restauration** : Obligation de réparer les dommages environnementaux causés, pouvant représenter des dépenses importantes.

En conclusion, la réduction du capital naturel représente un défi majeur pour les entreprises et les investisseurs. Talence Gestion intègre ces risques dans sa stratégie d'investissement et prend des mesures concrètes pour minimiser les impacts (négatifs) de ces investissements sur l'environnement. Cette approche constitue le principe de double matérialité.

## 8.2. Quantification des risques

Talence Gestion a déployé au cours de l'exercice 2023 et 2024 des moyens humains et également techniques pour identifier les meilleurs acteurs sur les enjeux de durabilité permettant ainsi d'évaluer / quantifier les risques.

Les principaux outils mis en place en vue d'identifier, d'évaluer les risques sont les suivants :

- La « Méthode FED »
- Outil de classification de la « durabilité » des entreprises
- Outils de suivi sectoriel des risques liés à la biodiversité



## La « Méthode FED »

La méthode FED est utilisée pour identifier les entreprises qui présentent un risque élevé en matière de durabilité. Ces entreprises, catégorisées comme « Limitées », sont celles qui ne prennent pas en compte de manière adéquate les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance. Elles peuvent présenter un risque accru d'externalités négatives telles que la pollution ou l'érosion de la biodiversité.

Voir détails dans la [partie 2.2.2](#).

## Outil de classification de la « durabilité » des entreprises

Talence Gestion a mis en place une méthodologie et un outil interne visant à décerner le qualificatif de « durable » à un investissement, en fonction de 3 critères :

- Si son activité économique contribue à un objectif environnemental ou social ;
- sans causer de préjudice significatif à d'autres objectifs environnementaux ou sociaux (prise en compte des principales incidences négatives) ;
- tout en veillant à ce que l'entreprise dans laquelle est effectué l'investissement applique des pratiques de bonne gouvernance.

Cette analyse est réalisée via la méthode FED et l'évaluation de 24 critères environnementaux (politique environnementale, gestion des déchets, des ressources, consommation d'énergies renouvelables, etc.), 16 critères sociaux (formation, création d'emplois, sécurité, absentéisme, partage de la valeur, etc.) et 18 critères liés à la gouvernance (diversité du conseil, comité de rémunération, stratégie RSE, etc.) de l'entreprise.

## Outils de suivi sectoriel des risques liés à la biodiversité

Une analyse sectorielle en lien avec les données ENCORE (Exploring Natural Capital Opportunities, Risks and Exposure de mars 2023) est réalisée par le pôle ISR afin d'identifier les secteurs les plus à risques, affichant le plus d'impacts sur la biodiversité.

Voir détails dans la [partie 7.3](#).

## 8.3. Stratégie de gestion des risques

### 8.3.1. Augmenter les investissements dans des entreprises « durables »

#### Liste des fonds Talence Gestion répondant à la définition des articles 8 et 9 du Règlement SFDR

Les fonds ouverts de Talence Gestion intégrant dans leur processus d'investissement la prise en compte des critères ESG et les risques de durabilité sont au nombre de 4 à fin 2023.

Ces analyses mises en œuvre au sein du processus d'investissement des fonds permettent aux gérants d'identifier et de privilégier les émetteurs les plus matures sur le volet extra-financier et en particulier la mise en œuvre de stratégie de décarbonation.

| <b>OPC (29/12/2023)</b>       | <b>Classification SFDR</b> | <b>Part minimale d'investissement « durable »</b> |
|-------------------------------|----------------------------|---|
| Talence Humpact Emploi France | 9                          | 90%   |
| Talence Epargne Utile         | 8                          | >20%  |
| Horizon Leaders Europe        | 8                          | >20%  |
| Talence Optimal               | 8                          | >20%  |

Au 29 décembre 2023, les encours sous gestion de la Gestion Collective prenant en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance s'élevaient à 89,4 M€, représentant une **augmentation de 36,7% des encours sur les fonds article 8 et 9** par rapport à la fin d'année 2022.

Par ailleurs, le suivi ESG établi sur la base de la méthodologie FED est réalisé la conservation « Actions » Talence Gestion. Ces notations sont transmises à l'ensemble des gérants de Talence Gestion et permettent à chaque gérant de bénéficier d'une analyse approfondie sur l'une des valeurs détenues en portefeuille.

### **Intégration des risques liés au changement climatique et à la dégradation de la biodiversité, des critères clés dans l'analyse FED**

Parmi les nombreux critères extra-financiers de la méthodologie FED, plusieurs permettent d'évaluer l'implication des entreprises dans la lutte contre le changement climatique et la préservation de la biodiversité.

Ces critères témoignent de la volonté d'une entreprise de prendre en compte ces enjeux majeurs et d'intégrer les risques associés dans sa stratégie et ses opérations.

#### **Les indicateurs clés analysés d'une entreprise :**

- **Existence d'un comité développement durable :** La mise en place d'un comité dédié au développement durable démontre l'engagement de l'entreprise à intégrer ces enjeux dans sa gouvernance. Ce comité joue un rôle crucial dans la définition des objectifs et des stratégies en matière de développement durable, et dans le suivi de leur mise en œuvre.
- **Bonus liés aux objectifs ESG pour le PDG ou le Conseil d'Administration :** Aligner la rémunération des dirigeants sur les objectifs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) incite à une prise en compte effective de ces enjeux dans les décisions stratégiques. Cela permet de responsabiliser les dirigeants et de les motiver à atteindre des objectifs ambitieux en matière de lutte contre le changement climatique et de préservation de la biodiversité.
- **Existence de plans de gestion concret :** La mise en place par les entreprises de plans d'actions détaillés pour la gestion de l'environnement, de la biodiversité, de l'efficacité énergétique, de la pollution ou de l'eau démontre la volonté de l'entreprise de

s'attaquer à ces défis de manière proactive et structurée. Ces plans, en particulier pour les entreprises à forts impacts sur le climat et la biodiversité, doivent définir des objectifs clairs, des mesures concrètes et des indicateurs de suivi pour mesurer les progrès réalisés.

L'analyse de ces critères permet aux gérants d'identifier les entreprises qui démontrent une réelle implication dans la lutte contre le changement climatique et la préservation de la biodiversité. Ces analyses ESG tendent à ne pas investir dans les entreprises les plus exposées aux risques de durabilité (celles qui ne sont pas qualifiées de « durables » ou « limité », selon la méthode FED) et à favoriser les entreprises les plus en pointe sur les enjeux de durabilité. En effet, ces entreprises qui prennent en compte ces enjeux dans leur modèle économique sont généralement mieux préparées à faire face aux risques climatiques et de biodiversité et présentent un potentiel de performance durable plus élevé.

### 8.3.2. Appliquer une politique d'exclusion

Talence Gestion applique une politique d'exclusion présentée dans la partie « [6. Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de l'Accord de Paris](#) » pour atténuer les risques climatiques avec le non-investissement et le désinvestissement progressif d'entreprises trop largement responsables des émissions de GES.

De la même manière, Talence Gestion met en œuvre une politique d'exclusion sur les enjeux de biodiversité. Celle-ci est présentée dans la partie « [7.2.1 Politique d'exclusions](#) »

### 8.3.3. Suivre et engager les entreprises de manière ciblée

Par ailleurs, pour certains placements durables proposés au sein de l'offre Talence Gestion, le pôle ISR et les gérants mettent en œuvre un suivi ligne à ligne des portefeuilles d'investissement.

Ce suivi est réalisé en particulier sur les entreprises dont l'activité a le plus d'enjeux climatiques et de biodiversité, via :

- L'évolution des indicateurs collectés et des impacts environnementaux des entreprises au fil du temps ;
- L'efficacité des politiques, des mesures et des objectifs mis en place pour réduire les impacts et les dépendances des modèles économiques en place ;
- Les impacts négatifs et les dépendances des sous-industries sur lesquelles les entreprises sont actives.

La politique d'engagement de Talence Gestion intègre plusieurs éléments clés pour la gestion du risque climatique et de biodiversité. Cette politique d'engagement réalisée auprès des entreprises vise à les inciter à :

- **Mettre en place des politiques climatiques ambitieuses** : Ces politiques doivent s'appuyer sur des trajectoires d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre et être validées par la Science Based Targets initiative (SBTi).
- **Opérer une transition durable de leur modèle d'affaires** : Cela implique la mise en place de plans de transition concrets et mesurables. Talence Gestion encourage, par

ailleurs, les entreprises à soumettre leurs stratégies climatiques au vote de leurs actionnaires, lors des Assemblées Générales.

- **Identifier et évaluer les risques climatiques et de biodiversité** : Les entreprises devront identifier leurs risques climatiques selon le cadre du Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD), identifier leurs risques liés au capital naturel selon le cadre du Task Force on Nature-related Financial Disclosures (TNFD) et se conformer aux futurs standards de mise en œuvre de la Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD).

## 9. Actions menées en vue d'un renforcement des capacités internes et actions futures à mener

### 9.1. Enjeux climatiques

| Référence dans l'article D. 533-16-1 du CMF  | Information prévue par le décret 2021-663   |
|--|---|
| 6° : Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux des articles 2 et 4 de l'Accord de Paris relatifs à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre et, le cas échéant, pour les produits financiers dont les investissements sous-jacents sont entièrement réalisés sur le territoire français, stratégie nationale bas-carbone mentionnée à l'article L. 222-1 B du code de l'environnement (en cohérence avec le d) du 2 de l'article 4 du Règlement Disclosure - SFDR) | Un objectif quantitatif à horizon 2030, revu tous les cinq ans jusqu'à horizon 2050. La révision de cet objectif doit s'effectuer au plus tard cinq ans avant son échéance. L'objectif comprend les émissions de gaz à effet de serre directes et indirectes en valeur absolue ou valeur d'intensité par rapport à un scénario de référence et une année de référence. Il peut être exprimé par la mesure de l'augmentation de température implicite ou par le volume d'émissions de gaz à effet de serre |

- **Raison de l'omission** : Fin 2023, Talence Gestion n'est pas en mesure de fixer un objectif de décarbonation de ses portefeuilles à horizon 2030 et 2050 pour les raisons suivantes :
  - Près d'un tiers (31%) des entreprises détenues au sein de la conservation Actions de Talence Gestion n'ont pas fixé d'objectifs de décarbonation compatible avec les accords de Paris ;
  - Plus d'un tiers (37,4%) des entreprises détenues au sein de la conservation Actions de Talence Gestion sont des petites et moyennes capitalisations boursières (inférieures à 5 milliards d'euros), soit des ETI et PME cotées qui ne publieront les données CSRD qu'en 2028-2029, ce qui rend difficile le suivi des objectifs de décarbonation de ces entreprises.
  - La transposition des fonds externes sélectionnés par la Gestion Privée est en cours de finalisation, ce qui permettra le suivi intégral des objectifs de décarbonation des entreprises détenues directement et indirectement du périmètre de la Gestion Privée.
- **Plan d'amélioration** :
  - Renforcement du suivi et augmentation de la couverture des données environnementales sur le périmètre Action, et notamment des petites et moyennes entreprises cotées

- Transparisation des fonds externes sélectionnés pour suivre la conservation de Talence Gestion et établir une stratégie globale sur les enjeux climatiques
- **Échéance (année) prévue pour présenter l'information prévue** : Talence Gestion a pour ambition d'établir à partir de l'exercice 2025 des objectifs quantitatifs de réduction carbone à horizon 2030 et d'investir dans des sociétés qui se sont fixées pour objectif de décarbonation la neutralité carbone en 2050.

## 9.2. Enjeux de biodiversité

| Référence dans l'article D. 533-16-1 du CMF   | Information prévue par le décret 2021-663  |
|---|--|
| 7° : Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité. L'entité fournit une stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité, en précisant le périmètre de la chaîne de valeur retenu, qui comprend des objectifs fixés à horizon 2030, puis tous les cinq ans, sur les éléments suivants | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mesure du respect des objectifs figurant dans la Convention sur la diversité biologique adoptée en 1992</li> <li>- Analyse de contribution à la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité définis par la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques</li> <li>- La mention de l'appui sur un indicateur d'empreinte biodiversité et, le cas échéant, la manière dont cet indicateur permet de mesurer le respect des objectifs internationaux liés à la biodiversité</li> </ul> |

- **Raison de l'omission** : Talence Gestion en dehors des exclusions n'est pas encore en mesure de mettre en place une stratégie globale à l'échelle de sa conservation sur les enjeux de la biodiversité :
  - L'atteinte des objectifs en matière de biodiversité est un défi à relever. La maturité de la donnée est encore insuffisante. Aujourd'hui, malgré l'utilisation des données CDP, à l'échelle du fonds Empreinte Emploi France, le niveau de données disponibles n'est pas satisfaisant pour permettre une évaluation robuste des incidences négatives sur la biodiversité ;
  - Plus d'un tiers (37,4%) des entreprises détenues au sein de la conservation Actions de Talence Gestion sont des petites et moyennes capitalisations boursières (inférieures à 5 milliards d'euros), soit des ETI et PME cotées. La faible maturité sur les enjeux de biodiversité rend le suivi des entreprises (empreinte biodiversité) compliqué à ce jour ;
  - Pas d'indicateur en place permettant de mesurer l'empreinte biodiversité des entreprises.
- **Plan d'amélioration** :
  - Amélioration de la disponibilité des données grâce au CDP sur les thématiques Eau et Forêt et prise en compte de l'exposition des actifs à des zones sensibles (forêts, eau, pollution) ;
  - Prise en compte de la biodiversité dans les politiques, réglementations, process des acteurs économiques, en vue de l'entrée en vigueur de la CSRD ;
  - Mise en place d'outils permettant une meilleure prise en compte des impacts et pressions que les activités des entreprises exercent sur la biodiversité, et des

risques émanant des dépendances à la biodiversité des actifs et activités dans lesquels ils investissent ;

- Mise en place d'outils permettant la quantification de l'impact d'une entreprise sur le vivant (méthodologies : Travaux de la TNFD/SBTN ; base de données ENCORE) ;
  - Suivi de la liste des matières premières qui ont le plus d'impacts sur le capital naturel développée par SBTN
  - Evaluation et suivi des risques physiques des entreprises (simulation de l'impact de différents aléas climatiques sur les coûts et l'activité d'une entreprise (avec des bases de données du type [R4RE](#)), en se basant sur son empreinte géographique : la localisation de ses actifs physiques et/ou de ses revenus) ;
  - Intégration des critères de biodiversité dans les processus d'investissement en vue de mettre en place une stratégie d'investissement globale favorisant des entreprises qui protègent le vivant (voire le restaurant).
  - L'élaboration d'une Politique Biodiversité, coordonnée par l'équipe ISR en consultation avec les équipes participant à son déploiement : les équipes de gestion et de risques et validée par le Comité de direction et déploiement transversal des politiques d'investissement, d'engagement et d'exclusion.
- **Échéance (année) prévue pour présenter l'information prévue** : 2025

### **9.3. Calcul du coût de l'inaction face au changement climatique et à la dégradation de la biodiversité**

Pour Talence Gestion, gestionnaire d'actifs financiers cotés, l'évaluation des impacts du changement climatique et de la dégradation de la biodiversité est devenue une nécessité. En effet, les effets physiques, économiques, sanitaires et environnementaux de ces deux enjeux majeurs peuvent engendrer des pertes financières importantes, tant sur le court que sur le long terme.

Pour prendre des décisions d'investissement éclairées face à ces situations, Talence Gestion a conscience qu'il est essentiel d'intégrer ces risques dans l'analyse financière. Cela implique notamment de :

- **Evaluer l'exposition des actifs aux risques climatiques et environnementaux** : Identifier les zones géographiques, les secteurs d'activité à impact et les dépendances à la biodiversité les plus vulnérables aux impacts du changement climatique et de la dégradation de la biodiversité.
- **Mesurer les impacts financiers potentiels** : Quantifier les pertes financières potentielles liées aux différents risques climatiques et de biodiversité.

L'intégration de ces risques et de ces potentiels impacts dans l'analyse financière permettra à terme aux gérants de mettre en place des stratégies globale d'investissements d'atténuation, d'adaptation et de préservation du climat et de la biodiversité.

Cette évaluation permettra aux gérants de construire des portefeuilles d'investissement plus résilients. Cela impliquera de privilégier les entreprises qui gèrent activement ces risques et de

réduire l'exposition aux secteurs ou zones géographiques les plus dépendants et à risque face aux enjeux climatiques et de biodiversité.

Par ailleurs, en investissant dans des entreprises plus durables et en s'engageant auprès de celles-ci pour qu'elles améliorent leur performance ESG, Talence Gestion entend ainsi jouer un rôle moteur dans la transition vers une économie plus durable.

#### **9.4. Intégration de l'enjeu lié aux « matières premières critiques »**

L'intégration des problématiques liées aux matériaux critiques dans les stratégies d'investissement devient de plus en plus cruciale pour les gestionnaires d'actifs.

Les entreprises qui ont développé un modèle économique dépendant de ces matériaux sont confrontées à des risques croissants en termes d'approvisionnement et de prix.

Pour mieux appréhender ce défi, Talence Gestion entend faire un état des lieux de sa conservation vis-à-vis de la liste de 30 matières premières critiques<sup>5</sup> établie par la Commission européenne.

Cette liste constitue un outil précieux pour identifier les ressources les plus exposées aux risques et compléter son analyse financière. Ces matières premières sont en effet indispensables au bon fonctionnement de nombreuses industries et leur absence peut entraîner des répercussions majeures sur des secteurs clés comme l'aéronautique, l'automobile, l'énergie ou encore les technologies de l'information et de la communication.

En analysant la consommation et l'approvisionnement en matières premières critiques des entreprises présentes dans sa conservation, Talence Gestion pourra mieux appréhender les risques associés à ces ressources (comme des prix volatils qui peuvent menacer la rentabilité opérationnelle d'une entreprise ou une rupture d'approvisionnement qui peut avoir des répercussions majeures sur sa production).

En s'appuyant sur les résultats de cet état des lieux, Talence Gestion pourra élaborer une stratégie d'investissement responsable et résiliente qui intègre pleinement les enjeux liés aux matières premières critiques, dans la sélection que la diversification des risques identifiés.

### **Transparence concernant les incidences négatives sur les facteurs de durabilité (Annexe 1 Article 4 SFDR)**

Talence Gestion déclare prendre en compte les incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité.

La déclaration suivante porte sur l'exercice 2023 :

[https://www.talencegestion.fr/talencegestion\\_declarationpai\\_30-06-2024/](https://www.talencegestion.fr/talencegestion_declarationpai_30-06-2024/).

---

<sup>5</sup> [Liste publiée en 2020 par la Commission européenne](#)

## Avertissement

Ce document est fourni à titre d'information seulement et il ne constitue en aucun cas une recommandation, une sollicitation ou une offre, un conseil ou une invitation d'achat ou de vente des parts ou actions des Organismes de Placement Collectif présentés dans ce document (« les OPC ») et ne doit en aucun cas être interprété comme tel. Talence Gestion décline toute responsabilité en cas d'altération, déformation ou falsification dont ce document pourrait faire l'objet. Toute modification, utilisation ou diffusion non autorisée, en tout ou partie de quelque manière que ce soit est interdite. Les informations contenues dans cette publication sont basées sur des sources que nous considérons fiables, mais nous ne garantissons pas qu'elles soient exactes, complètes, valides ou à propos. Les performances, classements, prix, notations, statistiques et données, passés ne sont pas des indicateurs fiables des performances, classements, prix, notations, statistiques et données, futurs. Il est rappelé aux investisseurs que la performance passée ne préjuge pas de la performance future, et que la valeur des différents placements peut varier dans le temps, à la hausse ou à la baisse selon l'évolution des marchés et des cours de change. Les OPC ne sont pas garantis et le capital investi peut ne pas être intégralement restitué. Tout investisseur potentiel doit se rapprocher de son prestataire ou conseiller afin de se forger sa propre opinion sur les frais, les risques inhérents aux OPC présentés et sur leur adéquation avec sa situation personnelle. Toute souscription dans les OPC de Talence Gestion doit se faire sur la base du prospectus en vigueur, disponible sur le site internet de la société de gestion ou sur simple demande à [contact@talencegestion.fr](mailto:contact@talencegestion.fr). Les OPC présentés dans ce document sont de droit français, coordonnés et autorisés à la commercialisation en France. Ils ne sont pas ouverts à la souscription pour les US Persons. Il vous appartient de vous assurer que la réglementation qui vous est applicable, en fonction de votre statut et de votre pays de résidence, ne vous interdit pas de souscrire les produits ou services, décrits dans ce document. L'accès aux produits et services peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays.

Edité par Talence Gestion - Siège social : 38, avenue Hoche, 75008 Paris.